



Nations Unies

**Fonds du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

**Rapport financier
et états financiers vérifiés
de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1995
et Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante et unième session
Supplément No 5F (A/51/5/Add.6)

Fonds du Programme des Nations Unies
pour l'environnement

Rapport financier
et états financiers vérifiés
de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 1995
et Rapport du Comité
des commissaires aux comptes

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante et unième session
Supplément No 5F (A/51/5/Add.6)



Nations Unies · New York, 1996

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
LETTRES D'ENVOI	vi
I. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995 CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1995	1
II. RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	24
IV. CERTIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS	25
V. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1995	26
<u>État I.</u> Fonds pour l'environnement : état des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995	27
Tableau 1.1 Fonds pour l'environnement : état des contributions au 31 décembre 1995	28
Tableau 1.2 Fonds pour l'environnement : état récapitulatif des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses engagées et du solde inutilisé des crédits ouverts et des crédits alloués au titre des activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995	32
Tableau 1.3 Fonds pour l'environnement : état récapitulatif des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses engagées et du solde inutilisé des crédits ouverts et des crédits alloués au titre des dépenses relatives au programme et à l'appui au programme de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995	33
<u>État II.</u> Fonds pour l'environnement : état de l'actif, du passif et des réserves du solde des fonds au 31 décembre 1995	34
Tableau 2.1 Fonds pour l'environnement : encaisse, dépôts et placements bancaires en monnaie convertible au 31 décembre 1995	35
Tableau 2.2 Fonds pour l'environnement : encaisse et dépôts bancaires en monnaie non convertible au 31 décembre 1995	36

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
Tableau 2.3 État récapitulatif de tous les dons du Programme des Nations Unies pour l'environnement : état des mouvements de trésorerie de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995	37
<u>État III.</u> Fonds généraux d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour l'environnement : état des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995	39
Tableau 3.1 Fonds généraux d'affectation spéciale du PNUE : état des contributions au 31 décembre 1995	41
<u>État IV.</u> Fonds multilatéral au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : état des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995	60
Tableau 4.1 Fonds multilatéral au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : état des contributions au 31 décembre 1995	62
<u>État V.1.</u> Fonds d'affectation spéciale du PNUE pour la coopération technique : état des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995 .	66
<u>État V.2.</u> Autres fonds d'affectation spéciale : Programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires du PNUE financé par les Gouvernements de l'Autriche, du Danemark, de la Norvège, de l'Allemagne, du Japon, des Pays-Bas, de la Suède, de la France, de l'Italie, de la Belgique et de l'Australie : état des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995	70

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
<u>État V.3.</u> Autres fonds d'affectation spéciale : prix internationaux dans le domaine de l'environnement : état des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995	72
<u>État VI.</u> Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes : état des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995	73
<u>État VII.1.</u> Contributions de contrepartie : état des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995 .	75
<u>État VII.2.</u> Contributions de contrepartie en monnaie non convertible au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée : état des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995	77
<u>État VII.3.</u> Contributions de contrepartie en monnaie non convertible au Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes : état des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995	78
<u>État VIII.</u> Fonds de roulement (information) : état des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995 .	79
<u>État IX.</u> Activités autofinancées : état des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 et état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995 .	80
Notes explicatives des états financiers	81

LETTRES D'ENVOI

Le 31 mars 1996

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du règlement financier de l'ONU, modifié par la résolution 3192 (XXVIII) de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1973, et à la règle de gestion financière 213.3 du Programme des Nations Unies pour l'environnement, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal 1994-1995 clos le 31 décembre 1995, ainsi que ceux qui se rapportent aux fonds d'affectation spéciale et autres comptes, que j'approuve par la présente lettre.

Copie des comptes est communiquée aussi au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

La Directrice exécutive

(Signé) Elisabeth DOWDESWELL

Le Président du Comité des
commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 31 juillet 1996

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal 1994-1995 clos le 31 décembre 1995, qui ont été soumis par le Directeur exécutif. Ces états ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes; l'opinion du Comité y est jointe.

Je vous prie de bien vouloir trouver également sous ce pli le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes du Fonds.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana,

Président du Comité des commissaires aux
comptes de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

I. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1995

Introduction

1. La Directrice exécutive a l'honneur de soumettre ci-après le rapport financier et les comptes du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal 1994-1995 clos le 31 décembre 1995, ainsi que ceux qui se rapportent aux fonds d'affectation spéciale et autres comptes. Les comptes comprennent 13 états complétés par huit tableaux et par les notes. Ils ont été communiqués au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 1996 comme le veut l'article 11.4 du règlement financier.
2. Les comptes intérimaires de la première année de l'exercice biennal 1994-1995 ont été présentés au Conseil d'administration à sa dix-huitième session. Le Comité des commissaires aux comptes a procédé à la vérification préliminaire de ces comptes et n'a pas signalé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de situation qui méritait d'être portée à l'attention des États Membres.
3. Les chiffres de l'exercice biennal 1992-1993 (remaniés en fonction de la nouvelle présentation) ont été reproduits dans les états financiers pour comparaison. Conformément aux directives de l'Organisation des Nations Unies, le présent rapport financier est aussi bref qu'il peut l'être.
4. Les différents états et tableaux ainsi que les notes explicatives font partie intégrante du rapport financier.

Montant des crédits ouverts, des crédits alloués/attribués,
des dépenses et des engagements prévisionnels

5. Aux paragraphes 14 et 15 de sa décision 17/32 du 21 mai 1993, le Conseil d'administration a approuvé l'ouverture d'un crédit de 120-130 millions de dollars pour les activités du fonds de 1994-1995 et un crédit additionnel de 10 millions de dollars, à utiliser dans la mesure où des ressources deviennent disponibles pour un programme supplémentaire, notamment en vue de poursuivre la mise en oeuvre d'Action 21. Au paragraphe 16 de la même décision, le Conseil a également approuvé des crédits de 5 millions de dollars en faveur de la réserve du programme du Fonds. Au paragraphe 4 de sa décision 17/33 du 21 mai 1993, il a approuvé des crédits d'un montant initial de 41 829 500 dollars pour le budget du programme et des dépenses d'appui. Au paragraphe 7 de sa décision 18/42 du 25 mai 1995, le Conseil d'administration a approuvé l'ouverture d'un montant révisé de 41 048 900 dollars pour le budget du programme et des dépenses d'appui pour l'exercice biennal 1994-1995.
6. Le montant total des crédits ouverts, des crédits alloués/attribués et des dépenses s'établit comme suit pour l'exercice biennal 1994-1995 (en dollars des États-Unis) :

	Crédits ouverts	Crédits alloués attribués	Dépenses ^a	Solde inutilisé des crédits ouverts	Solde non engagé des crédits alloués/attribués
Activités relevant du programme	120 000 000	120 000 000	116 646 909	3 353 091	3 353 091
Activités relevant de la réserve du programme du Fonds	5 000 000	5 000 000	4 676 445	323 555	323 555
Dépenses relatives au programme et à l'appui au programme	41 048 900	41 048 900	38 620 040	2 428 851	2 428 851
Total	166 048 900	166 048 900	159 943 403	6 105 497	6 105 497

^a Fonds pour l'environnement (état I).

II. RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers des comptes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'exercice allant du 1er janvier 1994 au 31 décembre 1995, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1946, et de l'article XIV des règles de gestion financière du PNUE. Les comptes ont été vérifiés conformément à l'article XII du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, à l'annexe dudit règlement et aux normes communes de vérification des comptes du Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes de l'ONU, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En vertu de ces normes, le Comité doit planifier et exécuter la vérification de manière à être raisonnablement certain que les états financiers sont exempts de toute erreur matérielle.
2. La vérification a comporté un examen général des systèmes financiers et contrôles internes et une vérification par sondages des comptes et autres pièces justificatives, dans la mesure jugée nécessaire pour que le Comité puisse se faire une opinion des états financiers.
3. La vérification a été effectuée au siège du PNUE (Nairobi), au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Mexico) et au Bureau régional pour l'Asie occidentale (Bahreïn).
4. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à des examens en vertu de l'article 12.5 du règlement financier de l'ONU. Ces examens ont visé l'efficacité des procédures financières; les contrôles financiers internes et, en général, l'administration et la gestion du PNUE, en ce qui concerne notamment les achats de biens et de services.
5. Le Comité a continué à rendre compte des résultats d'opérations précises de vérification dans des notes de gestion adressées à l'Administration du PNUE et contenant des observations et recommandations détaillées. Cette pratique a aidé le Comité à entretenir un dialogue permanent avec l'Administration.
6. Un résumé des principales conclusions et recommandations figure aux paragraphes 11 à 27 ci-après, les conclusions détaillées de la vérification sont indiquées aux paragraphes 28 à 87.
7. Le présent rapport couvre les questions dont le Comité considère qu'elles doivent être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations formulées par le Comité sur toutes les questions abordées dans le rapport ont été communiquées à l'Administration. Celle-ci a confirmé les faits sur lesquels se fondaient les observations et conclusions du Comité et a fourni des explications et des réponses aux questions du Comité. Le rapport comporte deux parties, l'une traitant de la vérification des états financiers, l'autre des questions de gestion.

Mesures prises comme suite aux recommandations antérieures du Comité des commissaires aux comptes

8. Conformément au paragraphe 15 de la résolution 47/211, de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1992, le Comité a examiné les mesures adoptées pour appliquer ses recommandations antérieures. L'Administration a donné suite

aux recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur l'exercice terminé le 31 décembre 1993. Les mesures prises et les observations du Conseil sont indiquées en détail dans l'annexe au présent rapport.

9. Le Comité considère que le PNUE devrait prendre d'autres mesures pour donner suite à la recommandation qu'il a faite à propos de l'appel à la concurrence, à laquelle la planification des achats permettrait de recourir le plus souvent possible (par. 69 à 72).

Résultats d'ensemble

10. Dans les limites dans lesquelles il a circonscrit son examen – et qu'il explique au paragraphe 31 ci-dessous – le Comité n'a relevé ni lacune ni erreur susceptible d'affecter l'exactitude, l'exhaustivité ou la validité des états financiers dans leur ensemble.

Résumé des recommandations

11. Le Comité recommande les mesures suivantes, présentées par ordre de priorité :

Gestion du programme

a) L'encadrement administratif des relations avec les organisations non gouvernementales qui s'occupent d'environnement devrait être mis en place plus rapidement encore. Le rôle de catalyseur du PNUE et celui que jouent les bureaux régionaux dans la planification des programmes et la formulation et l'exécution des projets devraient être clairement définis (par. 42 et 43);

b) Les avantages et les inconvénients de la méthode actuelle qui consiste à planifier de l'amont vers l'aval, et les effets qu'elle a sur l'exécution des projets, devraient faire l'objet d'un examen tendant à lui substituer des façons de procéder plus ouvertes et plus rapides (par. 44);

c) La planification et la budgétisation devraient être intégrées par la signature, selon un échéancier précis, des approbations de programmes et de projets. L'exécution des projets devrait être coordonnée de manière à éviter les irrégularités dans l'échelonnement des dépenses (par. 47 et 49);

d) Un mécanisme de contrôle budgétaire devrait être mis en place afin d'éviter les dépassements de crédit et la comptabilisation tardive des dépenses (par. 54);

e) Le PNUE devrait faire en sorte de se procurer les pièces qui lui permettraient de classer les dossiers de tous les projets achevés (par. 58);

Gestion financière

f) Il faudrait s'efforcer encore d'obtenir des agents d'exécution, peu après la clôture de l'exercice financier, des états de dépenses vérifiés et des attestations de vérification pour les prélèvements opérés sur le Fonds pour l'environnement (par. 32);

g) Les hypothèses budgétaires devraient être modifiées par l'adoption d'une méthode d'estimation moyenne des taux de change et des taux de vacance de postes différenciés par lieu d'affectation. Le PNUE devrait également estimer de façon plus réaliste les contributions volontaires (par. 37, 39 et 40);

Marchés et achats

h) La pratique consistant à commander au coup par coup des articles d'usage courant devrait être évitée (par. 71);

i) Les règles et les procédures établies en matière de passation des marchés, y compris celles qui organisent les appels à la concurrence, devraient être observées plus rigoureusement (par. 76);

j) Les livraisons des fournisseurs devraient être contrôlées au regard d'échéanciers précis et il conviendrait de mettre dès que possible en place un mécanisme d'appréciation des prestations. Il faudrait envisager d'inscrire dans les contrats, au moins dans certains d'entre eux, une clause de pénalité (par. 78 et 80);

Publications

k) Il conviendrait de dresser, de concert avec tous les responsables de programme, un plan annuel de publications plus détaillé. Des directives en ce sens permettraient d'éviter de recourir aux travaux contractuels extérieurs et d'ériger en condition préalable l'approbation du Comité de rédaction (par. 65 et 67);

Consultants

l) L'engagement de consultants devrait être conforme aux politiques établies; le fichier des consultants devrait être mis à jour périodiquement. Les consultants devraient être choisis après que d'autres candidatures ont été examinées dans le cadre d'un élargissement de la recherche de candidats. Des directives devraient être données pour déterminer la rémunération des consultants (par. 82 et 83);

Services de conférence

m) Il faut envisager de louer l'espace inutilisé qu'offrent les installations de conférence (par. 86).

Résumé des conclusions

Gestion financière

12. Les agents d'exécution n'ont fourni ni justificatif de dépenses ni attestation de vérification des comptes relativement à des montants importants qui leur avaient été versés au titre de l'exécution des projets (par. 31).

13. Il y a eu un recul du ratio de liquidité du Fonds pour l'environnement, du Fonds général d'affectation spéciale et du Fonds multilatéral, ratio qui est passé de 1/1,95 à 1/1,30 (par. 33).

Hypothèses budgétaires

14. Les projections de contributions qui servent à préparer le budget à l'intention du Conseil d'administration ne sont pas réalistes. Il faudrait également affiner le calcul estimatif des fluctuations des taux de change et des vacances de poste aux fins de la prévision budgétaire (par. 35, 39 et 40).

Gestion des programmes

15. Il n'existe pas encore de cadre administratif général clairement établi qui définirait la ligne de partage entre le rôle du PNUÉ et celui des agents d'exécution dans la formulation des projets et la gestion des programmes. Les fonctions des bureaux régionaux ne sont pas non plus clairement explicitées (par. 41 et 43).

16. Les retards pris dans la planification des programmes ont eu pour conséquence des retards dans le démarrage des projets pendant l'exercice 1994-1995. Des disparités ont également été relevées dans la structure des dépenses (par. 44 et 46).

17. Les procédures d'évaluation et d'approbation des projets laissent à désirer. Bon nombre de projets sont approuvés pour exécution vers la fin de l'exercice (par. 48).

18. Par rapport aux périodes précédentes, les projets ont été révisés nettement moins souvent, ce qui est un progrès (par. 52).

19. Les procédures de suivi des projets sont déficientes. Le système d'évaluation appelle de substantielles améliorations (par. 55 et 59).

Publications

20. Bien que le PNUÉ n'ait pas dressé de programme de publications depuis 1993, un programme provisoire a été établi pour 1996-1997. Le PNUÉ n'a pas non plus pris soin de faire fonctionner sa propre imprimerie à plein avant de s'adresser à des imprimeurs de l'extérieur (par. 64 et 66).

Achats et marchés

21. Le PNUÉ continue de commander au coup par coup des articles d'usage courant (par. 69 et 70).

22. Les services demandeurs sont autorisés à présenter les fournisseurs auprès desquels il faut passer commande, ce qui est contraire à la règle générale de la séparation des tâches. Dans les cas où l'on a procédé de gré à gré avec un seul soumissionnaire, les justificatifs présentés n'étaient pas suffisants (par. 73 et 74).

23. Malgré de constants retards de livraison des fournisseurs, les contrats ne prévoient pas encore de clauses de pénalité. L'Administration envisage de prévoir dans ses futurs contrats des clauses de cette nature (par. 78 et 79).

Consultants

24. Le fichier des consultants n'est pas à jour. Parmi les consultants engagés au cours de l'exercice 1994-1995, 27 % étaient originaires de deux pays seulement. En dépit des règlements, la candidature d'autres personnes n'est pas prise en considération avant que le choix soit arrêté (par. 81).

25. Les critères de rémunération des consultants ne sont transparents (par. 84).

Définitions d'emploi

26. Certains postes de l'institution n'ont fait l'objet d'aucune définition d'emploi, ce qui a une incidence sur les procédures de recrutement et d'évaluation (par. 85).

Services de conférence

27. Les installations de conférence du PNUE sont nettement sous-utilisées (par. 86).

Première partie : États financiers

Normes comptables du système des Nations Unies

28. Par sa résolution 48/216 C du 23 décembre 1993, l'Assemblée générale a pris note des normes comptables du système des Nations Unies mises au point par le Comité administratif de coordination (CAC). Le CAC a par la suite révisé ces normes pour y inclure des modèles d'états financiers (voir ACC/1995/20, annexe III). Le Comité des commissaires aux comptes a noté que les états financiers du PNUE pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1995 étaient en général conformes aux normes comptables du système des Nations Unies, telles que révisées sauf qu'ils ne font pas apparaître la valeur des biens durables acquis avec des fonds du PNUE par les institutions partenaires et les organismes d'appui.

Rapprochement des bordereaux interservices

29. Le rapprochement des bordereaux interservices (BIS) par le Siège de l'ONU a été arrêté au 30 septembre 1994. Le PNUE a émis au total 205 bordereaux interservices représentant un montant de 483 648 dollars et, selon le Siège, encore non acquittés au 31 décembre 1995. De même, sur les 361 bordereaux émis par le Siège en 1995, le PNUE n'en avait reçu que 308. Le Comité recommande que le PNUE procède au rapprochement périodique des bordereaux interservices, de concert avec le Siège de l'ONU.

Comptes débiteurs

30. L'analyse par le Comité des autres comptes débiteurs a indiqué que les montants non réglés avaient augmenté d'environ 61 % par rapport à l'exercice 1992-1993. Environ 55 % des créances concernent d'autres organismes des Nations Unies, 31 % des fonctionnaires et 12 % diverses autres signatures. Les montants dus par le personnel comprennent des avances sur frais de voyage (142 107 dollars) pour des déplacements effectués à partir de 1990. Le Comité a recommandé à l'administration de prendre des mesures pour ajuster ou recouvrer ces avances selon les règles et les politiques de l'ONU.

Attestation de vérification des comptes

31. Sur le montant total des dépenses des programmes du PNUE (121 millions de dollars), environ 26,9 millions de dollars ont été versés à des organismes d'appui [organismes nationaux, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales (ONG)] pour financer des activités de programme en 1994-1995. Le PNUE ne reçoit pas les justificatifs originaux des dépenses de ces organismes, qu'il comptabilise au vu d'un mémoire qu'on lui fournit. Aux termes des accords de projet, les agents d'exécution sont tenus de faire auditer leurs comptes avant transmission au PNUE. Le Comité n'a pas accès à leurs livres comptables originaux. Il se fonde sur les travaux d'autres vérificateurs externes (comme l'indiquent les certifications des comptes) pour s'assurer que les fonds avancés aux agents d'exécution et comptabilisés par le PNUE ont été dûment consacrés à des projets du PNUE. Toutefois, en dépit des efforts constants du PNUE en juillet 1996, plusieurs agents d'exécution n'avaient pas remis d'attestation de vérification pour des dépenses de 1994-1995 représentant au total 12,2 millions de dollars. Le Comité a par conséquent limité l'étendue de ses vérifications dont ces dépenses ont été exclues.

32. L'Administration a déclaré que, si ces attestations lui parvenaient avec un certain retard, c'était soit parce que les exercices financiers de plusieurs organismes ne coïncidaient pas avec ceux du PNUE, soit parce que les organismes en question n'avaient pas les moyens de couvrir les frais d'audit. L'Administration a également indiqué qu'une forte proportion des dépenses de 1994 concernait des petits projets et sous-projets pour lesquels le PNUE n'avait pas exigé d'états vérifiés. Elle a enfin expliqué que le PNUE réclamait énergiquement les attestations de vérification non communiquées et qu'il avait pris des dispositions pour que soient refusée à l'avenir toute avance de caisse aux organismes qui n'en auraient pas fourni. Le Comité se félicite de ces mesures et recommande d'insister pour que tous les agents d'exécution fournissent, peu après la fin de l'exercice financier, des états des dépenses vérifiés et des attestations de vérification pour tous les versements effectués par le PNUE.

Situation de trésorerie

33. Le Comité a noté que le rapport de l'actif à court terme au passif à court terme du Fonds pour l'environnement, des fonds généraux d'affectation spéciale et du Fonds multilatéral était tombé de 1/1,95 à la fin de 1993 à 1/1,30 au 31 décembre 1995, en raison surtout d'une augmentation du passif à court terme. Toutefois, le Comité a constaté que dans chaque cas, même sans compter les contributions annoncées mais non versées les actifs disponibles étaient suffisants pour couvrir les engagements à l'échéance.

Inscription de numéraire, d'effets à recevoir et de biens au compte de profits et pertes

34. D'après les informations fournies par le PNUE et la note 10 des états financiers, 19 créances irrécouvrables représentant 13 734 dollars ont été passées par profits et pertes pendant l'exercice biennal 1994-1995.

Deuxième partie : Questions de gestion

Hypothèses budgétaires

Estimation des ressources

35. Les contributions encaissées, soit 130,6 millions de dollars pour l'exercice 1992-1993, ont été bien inférieures au montant estimatif (235 millions de dollars) qui figurait dans les documents budgétaires présentés au Conseil d'administration. En 1994-1995 également, les contributions encaissées sont tombées à 122 millions de dollars, alors qu'on les avait estimées à 168,48 millions de dollars.

36. Pour l'exercice biennal 1994-1995, l'impasse budgétaire s'est dégagée à 33,9 millions de dollars, soit 26,9 % des recettes totales du Fonds pour l'environnement. Ce dépassement a sensiblement réduit le solde du Fonds, tombé de 38,8 millions de dollars au 31 décembre 1993 à 5,6 millions de dollars au 31 décembre 1995.

37. Étant donné que l'estimation des recettes a de fortes incidences en budgétisation et planification, le Comité recommande à l'Administration de tabler sur une estimation des recettes plus réaliste en se fondant sur les tendances passées et en resserrant sa coordination avec les organismes donateurs, et d'établir son budget-programme en conséquence.

38. Selon l'Administration, les hypothèses de contributions utilisées pour préparer le budget pour le Conseil d'administration ne sont qu'une estimation des contributions qui seraient nécessaires pour exécuter le programme proposé au Conseil. Une fois que le Conseil a approuvé, à une session donnée, le projet de budget-programme pour l'exercice biennal suivant, on estime une deuxième fois les montants nécessaires pour exécuter le budget approuvé. Ce chiffre modifié ne figurait pas jusqu'ici dans le rapport du Conseil d'administration, mais le Comité a appris qu'il y serait dorénavant indiqué.

Taux de change

39. Le Comité a constaté que le PNUE adoptait les taux de change les plus récents pour établir son projet de budget-programme et pour réévaluer les coûts, à l'exception des montants révisés des crédits ouverts pour 1994, qui ont été calculés sur la base des taux moyens de janvier à décembre 1994. Ayant analysé la situation du lieu d'affectation qu'est Nairobi, le Comité a conclu qu'un taux de change établi selon la méthode des moyennes serait plus réaliste. L'Administration a approuvé cette conclusion et se propose d'adopter cette méthode pour calculer les futurs budgets des dépenses d'appui à la gestion et à l'administration du Fonds et d'appui aux fonds d'affectation spéciale.

Abattement au titre des délais de recrutement

40. Le Comité a noté des variations entre les taux présumés (coefficient de recrutement différé) et les taux réels de postes vacants dans différents lieux d'affectation du PNUE pour les deux exercices 1992-1993 et 1994-1995. Il a signalé qu'il serait plus réaliste d'adopter un taux de vacance de postes propre à chaque lieu d'affectation pour préparer le budget. Le PNUE a accepté la recommandation du Comité.

Gestion des programmes

Définition du rôle du PNUE dans la gestion des programmes

41. L'Administration n'a encore mis en place ni de cadre administratif ni de mécanisme approprié pour assurer une collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG) s'occupant d'environnement, prévus dans la directive adoptée par le Conseil d'administration du PNUE à sa dix-huitième session, en mai 1995. En l'absence de ce cadre administratif, le PNUE a continué d'exécuter directement un bon nombre de projets, représentant environ 73 % du financement des programmes du PNUE pendant l'exercice 1994-1995. L'Administration a informé le Comité qu'en juillet 1996 un projet d'encadrement des relations avec les ONG en question avait été élaboré après consultation entre quelques unes d'entre elles et le Comité exécutif. Le PNUE fait également appel au concours des milieux scientifiques ou autres pour aborder les nouveaux problèmes écologiques.

42. Le Comité encourage le PNUE à se hâter de mettre en place cet encadrement administratif. L'aspiration devrait également tenir compte des recommandations du 8 mars 1995 du Bureau des services de contrôle interne (E/AC.51/1995/3), qui pense que le PNUE devrait, "dans son rôle de catalyseur en ce qui concerne les nouveaux problèmes d'environnement, faire davantage appel à la contribution du système des Nations Unies, de la communauté scientifique et d'autres communautés professionnelles internationales".

Rôle des bureaux extérieurs dans la préparation des programmes

43. La vérification des comptes des bureaux régionaux du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour l'Asie occidentale a montré que le rôle que ceux-ci avaient joué dans la planification, l'exécution et le suivi des projets était resté mineur. Selon l'Administration, le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes intervient de manière décisive dans la sélection des projets, dont la plupart sont exécutés par des organismes régionaux spécialisés. Le Comité a pris note des mesures prises par l'Administration pour renforcer le rôle des bureaux régionaux et invite le PNUE à les laisser intervenir davantage dans la planification, le suivi et l'évaluation des projets.

Aspects macro-analytiques de la planification des programmes

44. Le Comité a constaté des retards dans l'établissement des programmes de travail pour l'exercice biennal 1994-1995, l'approbation des projets et l'allocation des fonds. Par exemple, en raison principalement de retards administratifs dans la parution de directives révisées et dans la présentation des programmes de travail au Conseil d'administration, certains projets de 1994-1995 n'ont pu être approuvés par la Directrice exécutive que pendant la période allant de mars à août 1994, ce qui a entraîné des reports de démarrage de trois à sept mois. Ces retards étaient en partie imputables aux déficiences fondamentales du système actuel, où la planification se fait de l'amont vers l'aval. Le Comité a par conséquent recommandé qu'avant de déterminer le montant de l'appui aux programmes à fournir, le PNUE analyse de manière plus détaillée les besoins des bénéficiaires. Les besoins ainsi évalués et les projets définis devraient ensuite servir à mettre au point un programme composite dans le cadre d'ensemble approuvé, assorti d'un calendrier d'exécution. Le PNUE se propose de procéder ainsi lors de la préparation du programme de travail de l'exercice biennal 1998-1999.

45. L'Administration a expliqué que, s'il y avait eu des retards administratifs dans l'établissement du programme de travail et dans l'approbation des projets de 1994-1995, ces problèmes ne s'étaient pas posés pour le programme de 1996-1997 et la plupart des projets avaient été approuvés dès janvier 1996. Elle a également déclaré qu'actuellement la planification commençait au niveau des directeurs de programme.

46. Le Comité a constaté avec satisfaction que 97 % des crédits ouverts avaient été utilisés pendant l'exercice biennal 1994-1995, en observant que, sur le total des dépenses (116,6 millions de dollars) de l'exercice biennal, 64 % avaient été engagés en 1995. Au 30 septembre 1995, il y avait encore 109 projets pour lesquels il n'y avait eu aucun engagement de dépenses et 71 dont les dépenses effectives n'atteignaient par le quart des crédits qui leur étaient respectivement attribués. Le Comité a constaté qu'au 30 septembre 1995, environ 20 % des crédits alloués pour 1994 et 45 % des crédits alloués pour 1995 n'avaient pas été utilisés.

47. L'Administration a expliqué que ces disparités dans les dépenses traduisaient en partie des retards de comptabilisation de dépenses déjà encourues. Le Comité recommande, pour éviter l'accélération des dépenses en fin d'exercice et assurer l'exécution coordonnée des programmes, que le PNUE améliore la planification de ses programmes et la structure de ses dépenses et rapproche périodiquement les dépenses des programmes d'objectifs financiers précis.

Planification et formulation des projets

48. Les procédures de formulation et d'approbation des projets du PNUE doivent être améliorées. Le Comité a constaté que, bien que le PNUE ait décidé de clore tous les dossiers de projet de l'exercice biennal 1994-1995 avant la fin de décembre 1995, un grand nombre de projets n'avaient été approuvés que pendant le dernier trimestre de 1995, dont 18 avaient commencé en décembre 1995 seulement. En outre, 11 projets étaient censés être achevés en 1996. Enfin, pour un certain sous-programme, six projets représentant environ 21 % du crédit ouvert pour ce sous-programme n'avaient été formalisés qu'en décembre 1995.

49. Selon l'Administration, cela tient dans la plupart des cas à ce que les organismes d'exécution approuvent tardivement les descriptifs de projets, ce qui entraîne des retards dans l'acceptation de ceux-ci. En outre, certains projets ne sont autorisés que tardivement, lorsque l'on a obtenu les ressources additionnelles nécessaires. L'Administration a informé le Comité qu'elle envisageait de créer un groupe consultatif des projets qui serait chargé d'examiner et d'approuver les propositions de projet. Le Comité ne doute pas que cette initiative permettra à l'Administration de s'assurer que les projets sont approuvés en temps voulu.

Exécution des projets

50. L'examen de 12 projets exécutés par le PNUE lui-même a fait apparaître que huit d'entre eux avaient accusé des dépassements des coûts et que neuf avaient dû être prolongés en raison de difficultés de recrutement des consultants au niveau national, de problèmes associés aux contributions au niveau national et d'autres circonstances particulières. L'Administration a déclaré que, les projets du PNUE étant financés par des contributions volontaires, leur exécution était tributaire des disponibilités de fonds, ce qui entraînait des retards et des dépassements.

51. Le Comité pense que les disparités constatées dans les dépenses pendant l'exercice biennal 1994-1995 pouvaient également expliquer le non-respect des délais (par. 46). Pour éviter les dépassements (de temps et de coût) le PNUE devrait se doter d'une stratégie programmatique plus élaborée, prenant en compte les contraintes financières et autres considérations.

Fréquence des prévisions de projets

52. Dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 1991, le Comité avait signalé que la fréquence des révisions des projets trahissait soit une mauvaise conception des projets eux-mêmes soit une exécution inefficace des programmes. C'est donc avec satisfaction qu'il a constaté que les révisions avaient été en 1994-1995 moins nombreuses qu'auparavant. Selon l'Administration cette réduction très marquée est le fait d'une étroite coordination avec les directeurs de programmes.

Contrôle budgétaire

53. Le Comité a constaté que 59 projets exécutés par le PNUE accusaient des dépassements de budget au 31 décembre 1995. Dans plusieurs cas, ces dépassements étaient supérieurs au plafond admissible de 20 %. Dans certains autres, des dépenses avaient été comptabilisées sans que les crédits correspondants aient été ouverts. L'Administration a déclaré que, dans la pratique courante, les demandes de virements d'une ligne budgétaire à une autre étaient approuvées avant que les projets soient révisés pour éviter tout retard d'exécution.

54. Le Comité recommande que le PNUE renforce le contrôle budgétaire des projets, examine périodiquement tous les cas de solde débiteur des comptes des projets et y remédie en temps opportun.

Suivi des projets

55. Le Comité a constaté avec satisfaction que le PNUE avait mis au point une procédure détaillée de suivi des projets en cours d'exécution. Les agents d'exécution sont tenus de soumettre un rapport d'activité semestriel et un rapport sur les dépenses de chaque projet.

56. Toutefois, l'examen des descriptifs de projets auquel le Comité a procédé a révélé que ce que devaient entreprendre les agents d'exécution à la suite de l'examen de leurs rapports semestriels n'était pas en général spécifié par écrit. Le Comité recommande à l'Administration de consigner les résultats de son examen et d'envoyer aux agents d'exécution des instructions quant aux mesures complémentaires à prendre.

Retards dans la clôture des projets achevés

57. Le Comité avait recommandé dans son rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 1991 que des mesures soient prises pour que tous les rapports prescrits soient présentés de façon que le dossier des projets terminés puisse être classé en temps voulu. Il a constaté que dans 485 cas les délais d'achèvement des projets avaient expiré sans que ceux-ci aient été officiellement classés faute des pièces nécessaires (rapports finals, fiches récapitulatives d'évaluation, états financiers vérifiés définitifs et inventaires). Le Comité a noté que l'achèvement de huit projets d'un certain sous-programme qui se trouvaient dans ce cas datait d'avant 1988. Il a

également observé qu'aucun des projets approuvés pendant l'exercice biennal 1994-1995 n'avait été classé, bien que l'Administration eût décidé en principe de les terminer tous et d'amorcer un nouveau programme à compter du début de l'exercice biennal 1996-1997.

58. Il s'est révélé à l'examen que les retards de présentation des rapports par les directeurs de programme tenaient à ce que ce travail n'était pas du tout considéré comme urgent. Le Comité a recommandé que le PNUE procède à l'étude de tous ces cas et prenne des mesures pour obtenir les documents nécessaires de façon que tous les projets achevés puissent être classés en temps opportun.

Évaluation et suivi

59. Le Comité a constaté que pendant l'exercice biennal 1994-1995, le PNUE n'avait évalué que 21 projets en cours d'exécution. Sur ces 21 évaluations, trois seulement avaient été effectuées par du personnel du PNUE, le reste ayant été confié à des consultants. Le Comité n'a pas trouvé la moindre trace d'analyse rétrospective des projets. En l'absence d'évaluations, de rapports finals et de fiches récapitulatives d'auto-évaluation, il est impossible de déterminer si les fonds consacrés à ces projets l'ont été utilement.

60. L'Administration a concédé qu'il fallait considérablement améliorer les procédures d'évaluation des projets. Le Comité recommande de perfectionner le mécanisme d'évaluation des projets grâce à des mesures de suivi plus énergiques en matière de présentation des rapports finals et des fiches d'auto-évaluation. Le PNUE devrait également définir des procédures et des directives d'évaluation plus détaillées.

Base de données sur les agents d'exécution

61. Le PNUE a mis en place une base de données sur les agents d'exécution dans le cadre de son système de gestion des projets, ce qui permet d'apprécier les résultats des agents (retards dans l'établissement des rapports, fréquence des révisions et utilisation des fonds). L'Administration a approuvé la recommandation du Comité selon laquelle le système de gestion des projets devrait être utilisé pour éliminer les agents d'exécution inefficaces.

Dossiers incomplets

62. Le Comité a constaté que les dossiers des projets étaient incomplets. Ils ne fournissaient pas, par exemple, de détails sur les mesures consécutives aux rapports semestriels d'activité sur les avances versées pour le projet, ni sur les motifs justifiant les révisions. Il a par conséquent recommandé au PNUE d'inclure dans chaque dossier une fiche récapitulative conservant la trace de toutes les phases de la vie du projet. Il lui semble que cette solution favoriserait la constitution d'une mémoire institutionnelle.

63. L'Administration a déclaré qu'après la suppression de son fichier central, le Programme et le Service de gestion du programme du Fonds généreraient tous les deux un système complet d'enregistrement des dossiers de projet qui, en conjonction avec les rapports intérimaires d'activité, les rapports finals et les fiches d'auto-évaluation, répondrait aux besoins. Le Comité s'informerait des progrès réalisés lors de ses prochaines vérifications.

Publications

64. Bien que le PNUÉ soit tenu d'établir un programme annuel énumérant toutes les publications en projet, programme que doit approuver le comité de rédaction, le Comité a noté qu'il ne s'était pas acquitté de cette obligation depuis 1993. L'Administration a cherché sans succès à s'informer des publications issues des projets qui devaient paraître, mais elle n'a guère obtenu de réponses des directeurs de projets intéressés. Le Comité a noté qu'en règle générale, les directeurs de programmes prenaient leurs dispositions pour faire directement imprimer leurs publications à l'extérieur, sans passer par la Division de l'information et des affaires publiques du PNUÉ, dans la mesure où des ressources leur sont allouées sans l'approbation du Comité de rédaction. Le Comité estime que la manière de procéder actuelle ne garantit pas que les publications sont éditées de façon économique et efficace.

65. L'Administration a informé le Comité de la création d'un nouveau comité des publications et de l'établissement d'un programme provisoire de publications pour 1996-1997. Le Comité invite le PNUÉ à s'informer par avance auprès des directeurs de programmes des publications relatives aux résultats des projets qu'ils envisagent de faire paraître. Le PNUÉ devrait également établir chaque année un programme complet couvrant l'ensemble de ses publications, ce qui lui permettrait de dégager une stratégie d'édition et de diffusion. Le PNUÉ devrait enfin veiller à ce qu'aucune publication ne soit imprimée sans l'approbation du comité de rédaction.

Travaux contractuels d'imprimerie

66. Le Manuel des publications du PNUÉ prévoit que l'on ne doit recourir aux travaux contractuels d'imprimerie que dans les cas où l'on ne peut imprimer sur place, mais l'Administration n'a pas publié de directives d'application. Le Comité a constaté que l'imprimerie ne travaillait jamais à plein. Or, bon nombre de publications sont imprimées à l'extérieur, à un coût relativement plus élevé.

67. L'Administration a répondu que si l'on s'adressait à l'extérieur, c'était surtout que l'imprimerie ne pouvait exécuter de travaux de haute qualité et qu'il était difficile de diffuser les publications de Nairobi. Elle a précisé que l'imprimerie donnait la priorité aux documents parlementaires. Le Comité propose que l'Administration procède à une étude approfondie de ses moyens internes en matière d'édition et établisse des normes et des directives pour l'impression à l'extérieur de la documentation issue des projets, après avoir procédé à l'étude comparative des coûts et à l'analyse des autres variables.

Politique de prix des publications

68. Le PNUÉ n'avait pas fixé le prix de la plupart de ses publications parce qu'il n'avait pas de politique établie en la matière. Suivant les recommandations du Comité, le PNUÉ a depuis défini une politique des prix et révisé en parallèle son manuel des publications, afin d'y inclure des dispositions relatives à la fixation des prix.

Achats et marchés

69. Dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 1993, le Comité avait indiqué qu'il fallait faire appel aussi largement que possible à la concurrence en s'appuyant sur la planification prévisionnelle. En conséquence

de quoi le Directeur exécutif avait assuré le Conseil d'administration que des mesures seraient prises pour procéder à la planification prévisionnelle des achats chaque fois que cela serait possible. S'étant penché sur la question, le Comité a constaté que le PNUÉ n'avait pas encore dressé de plan d'achats annuel. Or, il est impossible sans un tel plan de regrouper les commandes, de faire des économies d'échelle et, de manière générale, de faire jouer la concurrence entre fournisseurs.

70. Le Comité a noté que sur les 718 commandes passées en 1995, pour un montant total supérieur à 4,6 millions de dollars, le matériel et les logiciels de traitement de texte représentaient 1,5 million de dollars. Ces commandes ont été passées à diverses entreprises, en ordre dispersé et cas par cas. De même, sur les 143 commandes d'articles de bureau, 27 concernaient des photocopieuses et leurs pièces de rechange et 12 des télécopieurs. Comme les commandes sont ponctuelles, quatre achats seulement sur les 718 ont été soumis à l'avis de la commission locale des marchés.

71. Le Comité a également noté une hausse brutale des dépenses en fin d'exercice. En 1995, sur 718 commandes, 98 (soit 29 %) ont été passées en décembre 1995. D'autre part, on a continué à commander en urgence des articles dont on aurait pu prévoir la nécessité. Le Comité recommande donc que le PNUÉ freine la pratique visant à acheter au coup par coup, à procéder à des achats fréquents, non planifiés et urgents, et à gonfler les dépenses en fin d'exercice. Il devra pour cela veiller à ce que les divers services organiques établissent des plans d'achats correspondant à leurs besoins, plans dont la synthèse constituerait le programme annuel d'achats de l'institution.

72. Le PNUÉ a informé le Comité qu'il a établi depuis un plan d'achats annuel dans le cadre de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il propose de présenter le plan correspondant à 1997 à l'Office. Le Comité se félicite de cette mesure.

Respect des règles financières de la passation des marchés et des achats

73. Le règlement financier et les procédures financières concernant les achats n'ont pas toujours été respectés dans les demandes de fournitures de biens et de services et les appels à la concurrence. Par exemple, dans plusieurs des cas examinés, les formulaires de demande n'avaient pas été délivrés tandis que dans d'autres ils n'avaient pas été signés par les agents certificateurs compétents. Le Comité a également jugé inquiétant que les services demandeurs soient invités à proposer le nom des fournisseurs à qui s'adresser, en violation du principe de la séparation des tâches.

74. Le Comité a examiné 20 commandes, dont 16 de plus de 20 000 dollars. Bien que le règlement financier oblige à solliciter des offres sous pli fermé pour les achats supérieurs à ce montant, le Comité a noté que cela n'avait pas été fait pour 14 des 16 commandes qui dépassaient ce plafond. Il a également constaté que 82 des 718 commandes de 1995 avaient fait l'objet de marchés de gré à gré et que les justifications présentées pour expliquer cette procédure étaient insuffisantes.

75. Dans de nombreux cas, le résumé des devis ne permettait pas une étude comparative des offres. Par exemple, le taux de change n'était pas précisé pour les offres libellées dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis. Dans certains cas, le prix unitaire des articles, les conditions de transport, d'assurance et paiement, les délais de livraison, etc., n'étaient pas indiqués, au contraire de ce qu'exigent les procédures établies.

76. Le Comité a recommandé que le PNUJ fasse appliquer plus rigoureusement les règles et procédures en vigueur en matière de marchés, notamment celles qui organisent les appels d'offres. En outre, les services demandeurs devraient être dissuadés d'indiquer le nom des fournisseurs au responsable des achats, pour éviter les conflits d'intérêts.

77. L'Administration a fait sienne la recommandation du Comité concernant l'application des règles et des procédures en vigueur, notamment celles qui concernent les appels à la concurrence. Pour l'Office des Nations Unies à Nairobi toutefois, le fait que les services administratifs présentent leurs fournisseurs est acceptable puisque cette pratique est autorisée par le manuel consacré aux achats. Le Comité n'en invite pas moins l'Office à renoncer à ce procédé.

Livraisons tardives de biens et de services

78. Dans ses précédents rapports, le Comité avait attiré l'attention sur plusieurs cas de retards dans la livraison des marchandises du fait des fournisseurs, ce qu'aggravait l'absence de clause de pénalité dans les bons de commande. Le Comité a noté que les livraisons prennent toujours autant de retard. Les contretemps peuvent atteindre six mois, mais rien n'est fait à l'encontre des fournisseurs. Le Comité recommande donc une nouvelle fois que l'Administration prévoie une clause contractuelle de pénalité pour se prémunir contre les retards.

79. L'Administration a déclaré que le Groupe des marchés et des achats de l'Office des Nations Unies à Genève contrôlait de près les délais de livraison grâce à une nouvelle base de données et que des clauses de pénalité seraient prévues dans certains cas.

Évaluation des fournisseurs

80. Le Comité a appelé l'attention du PNUJ sur la nécessité de mettre au point un système d'évaluation des fournisseurs. L'Administration a accepté un modèle à quatre paramètres (délai de livraison, qualité, prix, et service après-vente). Le Comité recommande de mettre ce système en place au plus tôt.

Gestion des ressources humaines

Sélection des consultants

81. Le Comité a noté que le fichier des consultants n'était ni tenu à jour ni utilisé. Par exemple, parmi les 100 premiers consultants recrutés en 1994-1995, un seul figurait sur le fichier. De surcroît, plus de 240 contractants (27 %) étaient originaires de deux pays seulement. Après avoir examiné 36 contrats de louage de services, le Comité a conclu que dans plusieurs cas, la possibilité de recruter d'autres candidats que les titulaires n'avait jamais été envisagée, et que dans les cas où d'autres noms avaient été considérés, seul avait été retenu le niveau d'études des postulants, de sorte qu'il était impossible de comparer les mérites de chacun.

82. Le Comité recommande donc que le PNUJ mette régulièrement à jour le fichier des consultants, qui devrait regrouper des candidats très divers représentant un large éventail géographique. Il recommande aussi que le PNUJ établisse des dossiers d'évaluation des candidats, avec explications circonstanciées de la sélection opérée.

83. L'Administration a informé le Comité que le PNUE était en voie de mettre à jour son fichier de consultants. Le PNUE a également révisé ses directives de recrutement des consultants afin de s'assurer que les contrats sont accordés en regard des besoins avérés, des compétences des candidats et des exigences de l'économie. Le PNUE fera tout son possible pour choisir ses consultants dans un large éventail de pays – notamment de pays en développement et de pays à économie en transition – en respectant l'équilibre géographique et la parité des sexes.

Rémunération des consultants

84. Ayant examiné par sondage les honoraires versés à 75 consultants au cours de l'exercice, le Comité a constaté d'importantes disparités dans la rémunération versée pour des engagements de nature assez semblable. Par exemple, les montants versés pour des travaux liés aux projets variaient de 1 000 dollars pour un projet de quatre mois, à 37 765 dollars pour un projet de six mois. De même, les honoraires versés pour la rédaction de rapports variaient de 1 000 à 25 000 dollars, pour une même période de quatre mois. Dans un certain cas, un contrat de 25 000 dollars avait été accordé à un consultant par règlement à l'amiable, l'intéressé ayant demandé réparation pour retrait d'offre de travail. L'ouvrage ainsi rémunéré avait consisté à rédiger quatre articles de revue, ce qui semble quelque peu exagéré, même si selon l'Administration, il fallait recruter ce consultant pour que la publication continue de paraître. Le Comité a recommandé que le PNUE donne des directives pour le calcul des honoraires.

Définitions d'emploi

85. Le Comité a constaté qu'il n'existait pas de définitions d'emploi pour plusieurs postes du PNUE. Cette lacune compromet l'objectivité du recrutement et de la notation. Le PNUE ne l'a pas comblé, bien qu'un spécialiste du classement ait été nommé en 1994 et malgré le recrutement de deux consultants. L'Administration a déclaré que ce travail était pour elle prioritaire mais que les progrès étaient lents faute de personnel. Le Comité recommande que l'Administration fasse en sorte d'achever rapidement la définition d'emploi de tous les postes.

Services de conférence

86. Après avoir étudié l'utilisation qui était faite des huit salles de conférence au PNUE, le Comité a noté que ces locaux demeuraient largement inutilisés une fois satisfaits les besoins de tous les organismes des Nations Unies de Nairobi. Le Comité recommande donc que le PNUE envisage de louer les salles de conférence à des tiers, ce qui serait une source de revenus. Le Comité a appris que l'Office des Nations Unies à Nairobi mettait déjà cette recommandation en application.

Cas de fraude et de présomption de fraude

87. L'Administration a informé le Comité qu'aucun cas de fraude ou de présomption de fraude n'avait été porté à son attention au cours de l'exercice biennal 1994-1995.

Remerciements

88. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif, ses collaborateurs et les membres du personnel de l'aide et du concours qu'ils lui ont apportés.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Le Contrôleur et Vérificateur général des
comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord

(Signé) Sir John BOURN

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde

(Signé) Vijay Krishna SHUNGLU

31 juillet 1996

ANNEXE

Mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1993^a

I. RECOMMANDATION 10 a)

1. Il importe de tenir suffisamment compte des questions de coût, non seulement lors de la planification, mais également de l'exécution, du suivi et de l'évaluation d'un projet. Il faudrait en outre mettre au point des méthodes et procédures propres à faciliter l'obtention de produits de la qualité escomptée, conformément au plan de travail et au calendrier figurant dans le descriptif du projet.

Mesures prises par l'Administration

2. Le Groupe de la responsabilisation, du suivi et de l'établissement de rapports du Service de la planification et du suivi des responsabilités (CPAS) contrôle de près ce que les projets produisent. Au cours de l'exercice 1994-1995, 64 % des projets qui avaient été remis à plus tard ont été lancés, 23 % d'entre eux menés à bien et 12 % reportés à nouveau à l'exercice 1996-1997.

3. Le Groupe chargé de la responsabilisation, du suivi et de l'établissement des rapports est en voie de rédiger un rapport sur "l'exécution du programme du PNUE pendant l'exercice biennal 1994-1995", qui sera distribué aux gouvernements en tant que document intersessions du Conseil d'administration. Ce document comporte deux parties : la première reprend chacune des activités telle que décrite dans le programme de travail de 1994-1995, assortie des projets conçus et approuvés pour son exécution; la deuxième contient une fiche documentaire sur chaque projet, avec indication des besoins visés par celui-ci, des résultats escomptés, des activités entreprises et des produits obtenus.

Observations du Comité

4. Il ressort de l'examen du Comité qu'il existe encore une marge d'amélioration des activités de planification, d'exécution et d'évaluation des projets comme l'a signalé la rubrique "gestion des programmes" dans le présent rapport.

II. RECOMMANDATION 10 b)

5. La présentation des rapports intérimaires, des rapports finals et des fiches d'auto-évaluation relatifs aux projets devrait être modifiée de façon à permettre un suivi et une évaluation plus valables des projets. L'examen du Manuel du PNUE sur la conception, l'approbation et l'évaluation ainsi que la révision des procédures d'évaluation devraient intervenir sans tarder afin d'assurer l'évaluation d'un nombre plus élevé de projets en cours.

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 5F (A/49/5/Add.6), sect. II, par. 10.

Mesures prises par l'Administration

6. La présentation des rapports intérimaires et des rapports finals a fait l'objet d'un examen et a été modifiée par le Service de gestion des programmes du Fonds en 1995. Les nouvelles présentations correspondront au nouveau Manuel du PNUE sur la conception et l'évaluation des projets que le Groupe de la conception et de l'évaluation des projets du Service de la planification et du suivi des responsabilités est en voie de rédiger. La fiche récapitulative d'évaluation a été entièrement révisée en 1994 par le Groupe, et la nouvelle version a été utilisée pour la première fois en 1995. Quant à la nouvelle fiche récapitulative d'auto-évaluation, elle est plus objective et mieux ciblée.

7. Le Groupe a achevé en 1995 l'analyse du Manuel du PNUE sur la conception, etc., qu'il a commencé à remanier en 1996 pour l'adapter à l'évolution des choses. Le Manuel sera plus facile à utiliser, simplifiera la filière des projets et relèvera la qualité des réalisations.

8. En 1994, on a procédé à l'examen des procédures d'évaluation, ce dont rend compte le document de stratégie d'évaluation du PNUE. En 1994-1995, le nombre de projets évalués a plus que triplé par rapport à celui de l'exercice précédent. L'institution continue de multiplier les évaluations et d'en améliorer la qualité d'ensemble.

Observations du Comité

9. Le PNUE dispose d'un système de suivi des projets bien établi. Toutefois, les procédures d'évaluation laissent à désirer, en matière particulièrement d'évaluation rétrospective. Cette question est examinée dans le présent rapport.

III. RECOMMANDATION 10 c)

10. Il faudrait instituer un suivi efficace des séminaires et stages de formation afin de s'assurer que les groupes cibles continuent à bénéficier des retombées des projets pertinents, que les projets ne demeurent pas une activité sans lendemain et qu'ils ont l'impact souhaité.

Mesures prises par l'Administration

11. Le suivi des séminaires et des ateliers s'est considérablement amélioré en 1994-1995. Le personnel chargé des programmes est maintenant mieux organisé et envoie des questionnaires aux participants. Au cours de l'exercice 1994-1995, le Groupe de la conception et de l'évaluation des projets du Service de la planification et du suivi des responsabilités a reçu deux fois plus de réponses des participants qu'au cours de l'exercice 1992-1993.

Observations du Comité

12. Le Comité prend note avec satisfaction de ces améliorations.

IV. RECOMMANDATION 10 d)

13. Le PNUÉ ne devrait entreprendre directement d'activités que si elles font partie intégrante de projets internes soumis à un suivi et à une évaluation appropriés. Un projet opérationnel ne devrait pas être utilisé pour affecter du personnel temporaire à la gestion générale du programme, pratique qui nuit au contrôle budgétaire.

Mesures prises par l'Administration

14. La présentation des rapports a été modifiée en 1995 afin de les rendre plus objectifs et plus utiles du point de vue du suivi. En 1996, une fois le Manuel du PNUÉ remanié, on s'intéressera aux rapports intérimaires. La structure de ces documents sera semblable à celle des nouvelles fiches d'auto-évaluation, qui se sont déjà révélées d'importants outils de suivi.

Observations du Comité

15. Le Comité prend note avec satisfaction de ces améliorations.

V. RECOMMANDATION 10 e)

16. Il serait utile de publier une bibliographie annotée de toutes les publications du PNUÉ et de la mettre à jour périodiquement, afin de tenir tous les intéressés au courant des produits disponibles et de contribuer à éviter les doubles emplois éventuels.

Mesures prises par l'Administration

17. Cette recommandation des commissaires aux comptes s'est révélée difficile à appliquer, et la même question s'est posée lors de la vérification des comptes de l'exercice 1994-1995. Le Directeur exécutif a constitué un nouveau comité des publications chargé d'étudier toutes les recommandations faites par les commissaires dans ce domaine pour déterminer la meilleure façon de procéder.

Observations du Comité

18. Les autres observations du Comité concernant les publications du PNUÉ figurent dans le présent rapport.

VI. RECOMMANDATION 10 f)

19. L'analyse proposée de tous les systèmes des achats doit tenir compte, entre autres considérations, de la nécessité de faire le plus possible appel à la concurrence en procédant à une planification prévisionnelle des achats, de décourager les retards subis par la livraison des vendeurs en incorporant aux commandes une clause prévoyant des pénalités appropriées, de déterminer s'il serait préférable de faire certains achats sur le plan local et non international, enfin d'améliorer la documentation concernant les achats.

Mesures prises par l'Administration

20. L'Administration a informé le Comité qu'un plan d'achats avait été dressé pour 1996 à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

Observations du Comité

21. Le Comité se félicite des mesures prises par l'Administration.

VII. RECOMMANDATION 10 g)

22. Des mécanismes de vérification devraient être intégrés au processus d'engagement des consultants et il conviendrait d'effectuer un examen périodique pour assurer que les procédures et règles établies ne soient à l'avenir ni transgressées ni éludées.

Mesures prises par l'Administration

23. Les divisions, les bureaux régionaux et extérieurs et les secrétariats de convention sont désormais priés de présenter tous les trimestres au Directeur exécutif un rapport détaillé sur les consultants. En outre, à la suite de la fusion des administrations d'Habitat et du PNUÉ le 1er janvier 1996, un examen approfondi est en cours, qui vise à améliorer l'évaluation comparative des consultants et les procédures y relatives et qui devrait s'achever avant le 30 juin. L'Administration a également pris des dispositions pour diffuser ses directives en matière de recrutement de consultants.

Observations du Comité

24. Le Comité a exposé ses autres observations dans le présent rapport. Compte tenu de la restructuration des administrations d'Habitat et du PNUÉ, le Comité examinera la situation à l'occasion de ses futures opérations de vérification des comptes.

VIII. RECOMMANDATION 10 h)

25. Il faudrait améliorer la documentation du système existant de traitement de l'information et concevoir une méthode permettant d'évaluer périodiquement l'utilisation des installations informatisées disponibles et procéder à une analyse fonctionnelle adéquate avant d'entreprendre de nouveaux projets d'informatisation.

Mesures prises par l'Administration

26. Les travaux de l'équipe spéciale sur les systèmes d'information ont amené à réorganiser complètement les activités techniques d'information. Les activités d'analyse organique ont été intégrées au Service de gestion de l'information de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Toutes les nouvelles activités d'analyse organique sont exécutées avec les techniques d'analyse et de conception les plus récentes, parce que de nouveaux logiciels de pointe ont été adoptés pour la mise en place des systèmes (Unix/Sybase, technologie des serveurs). La documentation des anciens systèmes est en cours de révision aux fins d'actualisation. Des études de faisabilité et des analyses coûts-avantages sont effectuées au cours des réunions organisées périodiquement avec les utilisateurs. On révisé la configuration des systèmes en utilisant des descriptifs d'installation et des modèles prototypes avant la mise en exploitation.

Observations du Comité

27. Ayant reçu ces éclaircissements, le Comité n'a pas d'autres observations à faire. La situation sera réexaminée après la mise en place des services intégrés de gestion au PNUE.

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à IX et dûment identifiés, ainsi que les tableaux 1.1 à 1.3, 2.1 à 2.3, 3.1 et 4.1 des fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice clos le 31 décembre 1995, conformément aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe mixte de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous avons notamment effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence.

Sauf incidence d'éventuels ajustements jugés nécessaires une fois reçus les états de dépenses vérifiés des agents d'exécution, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte de la situation financière au 31 décembre 1995 et des résultats des opérations comptabilisées pour l'exercice clos à cette date; qu'ils ont été établis suivant les principes comptables énoncés, qui ont été appliqués sur une base compatible avec celle utilisée pour l'exercice précédent; et que les opérations étaient conformes au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Conformément à notre pratique habituelle, nous avons rédigé un rapport détaillé sur notre vérification des comptes du Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que le prévoit le règlement financier.

Le Vérificateur général des comptes du Ghana

(Signé) Osei Tutu PREMPEH

Le Contrôleur et Vérificateur général des
comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord

(Signé) Sir John BOURN

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde

(Signé) Vijay Krishna SHUNGLU

Le 31 juillet 1996

IV. CERTIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 1996

Je certifie que les états financiers ci-après du Programme des Nations Unies pour l'environnement, numérotés de I à IX, sont exacts.

La Directrice exécutive

(Signé) Elisabeth DOWDESWELL

V. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE BIENNAL TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 1995

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

État des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	<u>1994-1995</u>	<u>1992-1993</u>
<u>Recettes</u>		
Contributions volontaires (tableau 1.1)	122 026 886	129 337 821
Prestation de services	267 392	—
Intérêts créditeurs	3 513 343	4 556 356
Recettes accessoires	1 594 364	1 110 449
Perte/gain de change	(1 338 066)	(5 741 451)
TOTAL, RECETTES	126 063 919	129 263 175
<u>Dépenses</u>		
Activités relevant du programme du Fonds (tableau 1.2)	116 646 909	92 181 798
Activités relevant de la réserve du programme du Fonds (tableau 1.2)	4 676 445	2 418 947
Dépenses relatives au programme et à l'appui aux programmes (tableau 1.3)	38 620 049	34 160 592
TOTAL, DÉPENSES	159 943 403	128 761 337
Excédent des recettes sur les dépenses ou déficit	(33 879 484)	501 838
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(258 687)	2 081 376
EXCÉDENT NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT NET)	(34 138 171)	2 583 214
Économies sur les engagements d'exercices antérieurs (ou annulations d'engagements)	962 269	782 672
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN DÉBUT D'EXERCICE	45 373 201	42 007 315
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	12 197 299	45 373 201

Tableau 1.1

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

État des contributions au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues au cours d'années antérieures pour 1994 ^a	Contributions reçues en 1994 et 1995	Contributions annoncées non versées pour 1995 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
Afrique du Sud	—	—	200 000	—	—	200 000	—	—
Allemagne	—	—	12 459 993	—	—	12 459 993	—	—
Andorre	—	—	2 000	4 000	—	2 000	—	4 000
Arabie saoudite	—	—	80 000	—	—	26 667	53 333	—
Argentine	—	—	70 000	—	70 000	—	—	—
Australie	—	—	1 528 662	813 780	—	2 342 442 ^b	—	—
Autriche	—	—	1 101 310	1 805 055	—	1 101 310	—	1 805 055
Bahamas	—	—	—	—	—	—	—	—
Bahreïn	—	—	—	—	—	—	—	—
Bangladesh	2 686	—	5 100	2 550	—	7 700	86	2 550
Barbade	—	—	7 000	—	—	7 000	—	—
Bélarus	2 429	(2 429)	—	—	—	—	—	—
Belgique	—	—	802 434	—	—	378 705	423 729	—
Belize	—	—	5 000	—	—	5 000	—	—
Bénin	—	—	2 000	1 000	—	2 000	—	1 000
Bhoutan	400	—	1 200	1 000	—	1 600	—	1 000
Botswana	—	4 488	14 463	15 000	—	18 951	—	15 000
Brésil	—	—	20 000	20 000	—	20 000	—	20 000
Bulgarie	—	—	900	444	—	—	900	444
Burundi	—	—	4 107	—	—	4 107	—	—
Cameroun	—	—	—	—	—	—	—	—
Canada	—	—	2 485 648	—	—	2 485 648	—	—
Chili	—	—	—	—	—	—	—	—
Chine	—	—	173 431	—	—	173 431	—	—
Chypre	—	—	6 000	—	—	6 000	—	—
Colombie	—	—	70 000	35 000	—	70 000	—	35 000
Congo	—	—	—	—	—	—	—	—
Costa Rica	—	—	4 586	—	—	4 586	—	—
Danemark	—	1 394 268	4 530 413	—	—	5 924 681	—	—
Égypte	12 084	(214)	11 817	5 935	—	23 687	—	5 935
Équateur	—	—	—	—	—	—	—	—

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues au cours d'années antérieures pour 1994 ^a	Contributions reçues en 1994 et 1995	Contributions annoncées non versées pour 1995 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
Espagne	—	—	1 534 739	813 008	—	1 534 739	—	813 008
États-Unis d'Amérique	—	—	36 000 000	—	—	36 000 000	—	—
Fédération de Russie	—	—	1 000 000	—	—	700 000	300 000	—
Fidji	—	—	3 534	—	—	3 534	—	—
Finlande	—	—	7 144 957	—	—	7 144 957	—	—
France	—	—	2 496 883	—	—	2 003 056	493 827	—
Gabon	6 000	—	—	—	—	—	6 000	—
Gambie	—	—	—	—	—	—	—	—
Ghana	—	—	—	5 000	—	—	—	5 000
Grèce	—	—	44 983	—	—	44 983	—	—
Guatemala	1 000	(1 000)	—	—	—	—	—	—
Guinée	—	—	—	—	—	—	—	—
Guinée-Bissau	—	—	—	—	—	—	—	—
Guyana	—	—	1 120	—	—	1 120	—	—
Haiti	—	—	24 675	—	—	24 675	—	—
Hongrie	—	—	59 741	—	—	32 673	27 068	—
Inde	100 000	—	200 000	—	—	200 000	100 000	—
Indonésie	—	—	30 000	—	—	30 000	—	—
Iran (République islamique d')	60 000	—	30 000	—	—	30 000	60 000	—
Irlande	—	—	213 450	—	—	213 450	—	—
Islande	—	—	6 000	3 000	—	6 000	—	3 000
Italie	—	(398 208)	1 917 354	—	(398 208)	1 917 354	—	—
Jamahiriya arabe libyenne	—	—	—	—	—	—	—	—
Jamaïque	4 849	(4 224)	15 000	6 630	—	3 167	12 458	6 630
Japon	—	—	14 260 000	—	—	14 260 000	—	—
Jordanie	—	—	20 000	—	—	20 000	—	—
Kenya	24 393	7 392	43 644	—	—	42 878	32 551	—
Koweït	—	—	400 000	200 000	—	200 000	200 000	200 000
Lesotho	1 806	114	5 000	7 500	—	14 420 ^b	—	—
Liban	—	—	5 000	5 000	—	—	5 000	5 000
Luxembourg	—	(16 371)	51 474	33 898	(16 371)	51 474	—	33 898
Malaisie	38 000	17 000	25 000	—	—	80 000	—	—
Malawi	—	—	—	—	—	—	—	—
Maldives	—	—	2 000	1 000	—	2 000	—	1 000
Mali	—	—	—	—	—	—	—	—
Malte	—	—	4 000	—	—	4 000	—	—

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions		Contributions annoncées non versées pour 1995 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
					reçues au cours d'années antérieures pour 1994 ^a	reçues en 1994 et 1995		
Maroc	—	—	10 000	10 000	—	—	10 000	10 000
Maurice	—	—	9 775	4 733	—	9 775	—	4 733
Mexique	—	—	9 740	4 650	4 610	5 203 ^b	—	4 577
Mongolie	—	—	2 990	—	—	2 990	—	—
Népal	—	—	—	—	—	—	—	—
Nicaragua	—	—	5 000	—	—	5 000	—	—
Niger	—	—	—	—	—	—	—	—
Nigéria	—	14 400	70 173	—	—	32 000	52 573	—
Norvège	—	—	4 518 984	—	—	4 518 984	—	—
Nouvelle-Zélande	—	—	174 505	—	—	174 505	—	—
Oman	—	—	19 985	10 000	—	19 985	—	10 000
Ouganda	—	—	12 100	12 100	—	14 100 ^b	—	10 100
Pakistan	—	—	15 000	—	—	15 000	—	—
Panama	—	—	9 639	—	5 639	4 000	—	—
Papouasie-Nouvelle-Guinée	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	4 425 546	—	—	4 425 546	—	—
Pérou	—	—	—	—	—	—	—	—
Philippines	19 919	1 899	11 583	10 909	—	21 818	11 583	10 909
Pologne	—	—	200 000	—	—	200 000	—	—
Portugal	—	—	—	—	—	—	—	—
Qatar	—	—	—	—	—	—	—	—
République arabe syrienne	—	—	—	—	—	—	—	—
République centrafricaine	—	—	—	—	—	—	—	—
République de Corée	—	—	80 000	—	—	80 000	—	—
République démocratique populaire lao	—	—	4 000	2 000	—	4 000	—	2 000
République dominicaine	—	—	—	—	—	—	—	—
République tchèque	52 265	1 906	92 281	114 068	—	89 418	57 034	114 068
République-Unie de Tanzanie	—	—	—	—	—	—	—	—
Roumanie	1 760	642	3 798	—	—	4 866	1 334	—
Royaume-Uni	—	—	12 585 488	—	—	12 585 488	—	—
Rwanda	—	—	—	—	—	—	—	—
Sainte-Lucie	—	—	10 000	—	—	10 000	—	—
Saint-Kitts-et-Nevis	—	—	10 000	—	—	10 000	—	—

Pays	Contributions			Contributions			Contributions			Contributions		
	annoncées non versées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	annoncées pour des années ultérieures	reçues au cours d'années antérieures pour 1994 ^a	reçues en 1994 et 1995	annoncées non versées pour 1995 et des années antérieures	annoncées non versées pour des années ultérieures				
Seychelles	—	600	—	—	—	600	—	—	—	—	—	—
Singapour	—	—	2 000	15 000	—	2 000	—	—	—	—	—	15 000
Slovaquie	—	—	20 072	—	—	20 072	—	—	—	—	—	—
Somalie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sri Lanka	—	—	10 000	—	—	10 000	—	—	—	—	—	—
Suède	—	(1 290 308)	5 752 166	—	(1 290 308)	5 752 166	—	—	—	—	—	—
Suisse	1 208 054	58 168	4 661 224	3 178 878	—	5 927 446	—	—	—	—	—	3 178 878
Swaziland	—	—	11 717	—	—	11 717	—	—	—	—	—	—
Tchad	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Thaïlande	—	—	20 000	10 000	—	20 000	—	—	—	—	—	10 000
Togo	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Trinité-et-Tobago	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tunisie	—	—	24 328	—	—	24 328	—	—	—	—	—	—
Turquie	21 150	—	23 680	12 150	—	24 300	—	—	—	20 530	—	12 150
Ukraine	6 000	(6 000)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Uruguay	20 000	(10 000)	—	—	—	—	—	—	—	10 000	—	—
Venezuela	—	—	96 494	—	—	96 494	—	—	—	—	—	—
Total	1 582 795	(227 877)	122 026 886	7 163 288	(1 624 638)	123 951 789	1 878 006	—	—	—	—	6 339 935

^a Ces montants, qui ont été indiqués dans les comptes de 1993, ne sont reproduits dans le présent tableau qu'à titre d'information.

^b Ces montants incluent des contributions reçues en 1994-1995 pour des années ultérieures.

Tableau 1.2

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

État récapitulatif des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses engagées et du solde inutilisé des crédits ouverts et des crédits alloués au titre des activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts pour 1994-1995	Crédits alloués pour 1994-1995	Dépenses engagées en 1994-1995		Total	Solde inutilisé des crédits ouverts	Solde inutilisé des crédits alloués
			Décaissements	Engagements non réglés			
Activités relevant du programme du Fonds							
Atmosphère	3 600 000,00	3 462 000,00	3 134 295,51	146 989,91	3 281 285,42	318 714,58	180 714,58
Ressources en eau douce	9 600 000,00	8 899 000,00	7 800 478,31	675 950,02	8 476 428,33	1 123 571,67	422 571,67
Écosystèmes terrestres	19 200 000,00	19 628 000,00	17 303 584,47	2 005 671,26	19 309 255,73	(109 255,73)	318 744,27
Océans et zones côtières	10 800 000,00	9 984 000,00	7 538 860,20	1 438 395,40	8 976 975,60	1 823 024,40	1 007 024,40
Santé, établissements humains et bien-être	7 200 000,00	5 840 000,00	4 845 001,35	714 764,75	5 559 766,10	1 640 233,90	280 233,90
Économie de l'environnement	4 800 000,00	4 975 000,00	4 122 910,47	494 690,02	4 617 600,49	182 399,51	357 399,51
Droit de l'environnement	4 800 000,00	5 500 000,00	5 099 286,73	366 058,09	5 465 344,82	(665 344,82)	34 655,18
Substances chimiques déchets et toxiques	4 800 000,00	5 712 000,00	5 639 725,40	319 922,27	5 959 647,67	(1 159 647,67)	(247 647,67)
Industrie et énergie	7 200 000,00	8 500 000,00	8 000 176,97	534 497,71	8 534 674,68	(1 334 674,68)	(34 674,68)
Plan Vigie	15 600 000,00	14 250 000,00	12 668 387,23	1 277 223,00	13 945 610,23	1 654 389,77	304 389,77
Renforcement des capacités	21 600 000,00	22 075 000,00	19 450 967,82	2 403 433,00	21 854 400,82	(254 400,82)	220 599,18
Coopération régionale	10 800 000,00	11 175 000,00	8 523 989,25	2 141 923,75	10 665 919,00	134 081,00	509 081,00
Total des activités relevant du programme du Fonds	120 000 000,00	120 000 000,00	104 127 383,71	12 519 525,18	116 646 908,89	3 353 091,11	3 353 091,11
Activités relevant de la réserve du programme du Fonds	5 000 000,00	5 000 000,00	2 175 889,21	2 500 556,02	4 676 445,23	323 554,77	323 554,77
Total général	125 000 000,00	125 000 000,00	106 303 272,92	15 020 081,20	121 323 354,12	3 676 645,88	3 676 645,88

Tableau 1.3

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

État récapitulatif des crédits ouverts, des crédits alloués, des dépenses engagées et du solde inutilisé des crédits ouverts et des crédits alloués au titre des dépenses relatives au programme et à l'appui au programme de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	Dépenses engagées en 1994-1995					Total	Solde inutilisé des crédits ouverts	Solde inutilisé des crédits alloués
	Crédits ouverts pour 1994-1995	Crédits alloués pour 1994-1995 ^a	Décaissements	Engagements non réglés	Total			
Postes permanents	15 459 100	15 459 100	16 622 238	13 533	16 635 771	(1 176 671)	(1 176 671)	
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	870 700	870 700	904 644	79	904 723	(34 023)	(34 023)	
Consultants (y compris frais de voyage)	1 677 400	1 677 400	1 169 925	109 189	1 279 114	398 286	398 286	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	228 600	228 600	268 084	—	268 084	(39 484)	(39 484)	
Postes temporaires	—	—	—	—	—	—	—	
Traitement et dépenses connexes de personnel	8 538 200	8 538 200	8 132 042	275 767	8 407 767	130 391	130 391	
Frais de voyage	2 321 500	2 321 500	2 090 282	217 174	2 307 456	14 044	14 044	
Services contractuels	620 800	620 800	552 333	61 956	614 289	6 511	6 511	
Frais généraux de fonctionnement	7 042 300	7 042 300	4 502 139	516 926	5 019 065	2 023 235	2 023 235	
Fournitures et accessoires	1 894 100	1 894 100	435 744	717 112	1 152 856	741 244	741 244	
Achats	2 194 500	2 194 500	1 584 316	239 615	1 823 931	370 569	370 569	
Nouveaux locaux (y compris les ajouts)	13 000	13 000	14 127	20	14 147	(1 147)	(1 147)	
Bourses, subventions et contributions	188 700	188 700	192 804	—	192 804	(4 104)	(4 104)	
Total	41 048 900	41 048 900	36 468 678	2 151 371	38 620 049	2 428 851	2 428 851	

^a Les crédits alloués pour 1994-1995 sont calculés sur la base du montant des crédits approuvés par le Directeur exécutif, qui s'élève à 41 048 900 dollars.

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

État de l'actif, du passif et des réserves du solde des fonds au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	<u>1995</u>	<u>1993</u>
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme		
En monnaie convertible (tableau 2.1)	27 478 022	53 007 410
En monnaie non convertible (tableau 2.2)	499 497	392 416
Comptes débiteurs		
Contributions volontaires à recevoir (tableau 1.1)	8 217 941	8 294 763
Soldes interfonds (note 6)	10 868 894	5 736 223
Divers	9 951 572	6 162 169
Autres éléments d'actif		
Charges comptabilisées d'avance (note 5)	2 342 110	1 338 363
Fonds de fonctionnement versés aux agents d'exécution	11 453 036	5 624 925
	<hr/>	<hr/>
TOTAL, ACTIF	<u>70 811 072</u>	<u>80 556 269</u>
PASSIF		
Contributions reçues d'avance (tableau 1.1)	7 163 288	6 792 217
Engagements non réglés (tableau 1.2 et 1.3)	17 171 452	18 364 759
Comptes créditeurs		
Soldes interfonds (note 7)	18 892 764	1 198 064
Divers (note 4)	1 709 523	984 831
Autres dettes		
Fonds de fonctionnement versés par les agents d'exécution	13 676 746	7 843 197
	<hr/>	<hr/>
TOTAL, PASSIF	<u>58 613 773</u>	<u>35 183 068</u>
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS		
Réserve financière	6 588 472	6 588 472
Excédent cumulé (déficit cumulé)	5 608 827	38 784 729
	<hr/>	<hr/>
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS	<u>12 197 299</u>	<u>45 373 201</u>
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS	<u>70 811 072</u>	<u>80 556 269</u>

Tableau 2.1

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Encaisse, dépôts et placements bancaires en monnaie convertible au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

		<u>Intérêts</u>		<u>Valeur comptable</u>
		(en pourcentage)		
<u>Fonds pour l'environnement (état II)</u>				
Encaisse				13 778 022
Chase Manhattan Bank	New York	5,25	Compte à vue	5 700 000
National Australia	New York	5,6	Échéance le 30 janvier 1996	4 000 000
Bayerische Vere	Grande Caïmane	5,5	Échéance le 20 février 1996	2 000 000
Chemical Bank	New York	5,5	Échéance le 20 février 1996	2 000 000
Total				27 478 022
<u>Fonds généraux d'affectation spéciale et autres comptes (états III, V.1, V.2, V.3, VI, VII.1)</u>				
Encaisse				6 351 773
Chase Manhattan Bank	New York	5,25	Compte à vue	2 100 000
Standard Bank	New York	5,8125	Échéance le 2 janvier 1996	5 000 000
Generale Bank	Grande Caïmane	5,8125	Échéance le 2 janvier 1996	7 000 000
Allied Irish Bank	Grande Caïmane	5,75	Échéance le 27 février 1996	8 000 000
ANZ Bank	New York	5,75	Échéance le 27 février 1996	6 000 000
Fuji Bank	New York	6,42	Échéance le 27 février 1996	4 000 000
Generale Bank	Grande Caïmane	5,7	Échéance le 29 mars 1996	8 000 000
Svenska Bandels	Grande Caïmane	5,6875	Échéance le 29 mars 1996	6 000 000
Toronto Dom.	Montréal	5,6875	Échéance le 29 mars 1996	2 000 000
Bayerische Vere	Grande Caïmane	5,5	Échéance le 30 avril 1996	3 000 000
Deutsche Bank	Grande Caïmane	5,52	Échéance le 30 avril 1996	3 000 000
Standard Bank	Nassau	5,625	Échéance le 30 avril 1996	10 000 000
Total				70 451 773 ^a
<u>Fonds multilatéral pour le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone (état IV)</u>				
Encaisse				(6 258 579)
Chase Manhattan Bank	New York	5,25	Compte à vue	300 000
Crédit Agricole	Grande Caïmane	5,8125	Échéance le 2 janvier 1996	7 500 000
Daiichi Kangyo	New York	6	Échéance le 2 janvier 1996	3 000 000
Mitsubishi Bank	New York	6	Échéance le 2 janvier 1996	2 000 000
National Australia	Grande Caïmane	4,5	Échéance le 2 janvier 1996	5 900 000
Total				12 441 421
<u>Activités rémunératrices (état IX)</u>				
Encaisse				80 000
^a Fonds généraux d'affectation spéciale (état III)				22 858 426
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (état V.1)				24 495 012
Fonds d'affectation spéciale pour le programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires (état V.2)				1 301 011
Fonds d'affectation spéciale pour les prix internationaux dans le domaine de l'environnement (état V.3)				1 700 592
Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes (état VI)				4 575 498
Compte spécial pour les contributions de contrepartie des gouvernements (état VII.1)				15 521 234
Total				70 451 773

Tableau 2.2

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

Encaisse et dépôts bancaires en monnaie non convertible au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	<u>Monnaie locale</u>	<u>Équivalent en dollars des États-Unis</u>
<u>Fonds pour l'environnement (état II)</u>		
Roubles convertibles	5 106 391,11	194 182,17
Roubles non convertibles	6 686 691,50	1 495,90
Roubles du Bélarus	32 077,00	7,18
Leva bulgares	67 725,71	1 001,65
Yuan chinois	1 257 376,98	151 870,67
Pesos cubains	27 431,50	37 069,59
Forint hongrois	6 593 391,20	49 574,37
Zlotys polonais	69 900,34	29 247,00
Lei roumains	489 732,60	35 030,94
Karbovanets ukrainiens	75 484,00	16,89
	<hr/>	<hr/>
Total		499 496,36
		<hr/> <hr/>
<u>Fonds généraux d'affectation spéciale</u>		
Drachmes grecques (état VII.2)	1 845 371,00	7 852,64
Dollars jamaïcains (état VII.3)	339 980,59	8 607,10
		<hr/>
Total		16 459,74
		<hr/> <hr/>

	Fonds d'affectation spéciale										Total pour 1985		
	Fonds pour l'environnement	Fonds généraux d'affectation spéciale	Fonds multilatéral	Coopération technique	Administrateurs auxiliaires	Prix internationaux	Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes	Contributions de contrepartie	Contrepartie Méditerranée	Contrepartie Caraïbes		Fonds auto-reposable (Information)	Activités auto-financées
<u>Flux de trésorerie provenant d'autres sources</u>													
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	962 269	—	—	—	—	—	102 697	—	—	—	—	—	
Virements sur d'autres fonds	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(71 795)	—	—	
ENCAISSE NETTE PROVENANT D'AUTRES SOURCES	962 269	—	—	—	—	—	102 697	—	—	(71 795)	—	—	
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	(25 422 307)	5 056 381	(21 875 101)	5 468 038	(902 828)	200 592	659 250	8 702 032	6 117	9 391	—	80 000	
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME EN DÉBUT DE L'EXERCICE	53 389 826	17 802 045	34 316 522	19 026 974	2 203 839	1 500 000	3 916 248	6 819 202	1 735	(784)	—	—	
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME EN FIN D'EXERCICE	27 977 519	22 858 426	12 441 421	24 495 012	1 301 011	1 700 592	4 575 498	15 521 234	7 852	8 607	—	80 000	
													110 967 172

FONDS GÉNÉRAUX D'AFFECTATION SPÉCIALE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

État des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	Total 1984-1985	Total 1992-1993
	Métri- rannées	Plan d'action pour le Koweït	Convention sur les menaces	Mers de l'Asie de l'Est	Carabes	Région de l'Afrique du Centre du Sud	Mers de l'Asie de l'Est	Réseau de formation environ- nementale	Protocole de Montréal	Convention de Vienne	Conserva- tion des espèces migratrices	Convention de Bâle	Mise en œuvre de la Convention de Bâle	Conven- tion sur la diversité biologique (secrétariat provisoire)	Conven- tion sur la diversité biologique	Nord-Ouest de la Région du Pacifique	Total 1984-1985	Total 1992-1993
RECETTES																		
Contributions volontaires (tableau 3.1)	8 085 002	—	8 819 658	231 200	1 595 893	27 639	752 162	20 000	6 748 586	907 506	1 606 928	3 685 220	856 352	3 275 000	4 787 115	70 000	41 468 261	29 594 434
Intérêts créditeurs	341 945	4 157	56 322	66 881	155 670	60 336	108 558	10 151	239 150	74 073	129 807	143 809	28 834	63 223	—	—	1 482 716	935 390
Divers	1 722 053	—	289 883	60 342	2 560	—	374 666	—	—	—	—	764 901	—	—	2 945 160	—	6 179 565	1 507 019
Gains de change	—	—	814 184	—	1 322 508	—	—	—	—	363	11 785	—	—	—	—	—	2 148 840	8 706
TOTAL DES RECETTES	10 149 000	4 157	9 880 047	358 223	3 076 631	87 975	1 235 386	30 151	6 988 736	981 942	1 748 520	4 613 930	885 186	3 338 223	7 732 275	70 000	51 280 382	32 045 549
DÉPENSES																		
Traitements et autres dépenses de personnel	3 767 951	—	4 315 589	87 879	1 081 485	145 717	326 098	19 327	1 814 862	312 576	734 933	2 294 479	5 591	2 548 354	2 003 418	—	19 458 269	10 048 537
Consultants	687 255	—	16 795	6 900	89 086	17 409	52 008	12 391	96 871	—	41 804	38 833	—	73 771	136 124	—	1 269 247	696 137
Frais de voyage	504 240	—	377 974	2 069	47 038	19 691	70 252	17 566	169 831	17 323	94 809	73 475	30 480	240 350	382 074	—	2 047 172	892 332
Services contractuels	865 967	—	789 446	15 000	350 176	96 000	94 018	—	373 332	—	56 200	11 457	—	5 651	132 224	—	2 789 471	5 867 541
Bourses	74 525	—	—	—	15 435	—	95 005	54 179	—	—	—	—	59 935	—	—	—	204 074	—
Réunions et conférences	806 000	—	170 073	903	127 435	18 330	95 005	3 622	1 344 480	(40 882)	239 650	320 745	496 960	344 839	1 167 632	—	5 094 982	2 222 061
Locations	—	—	105 253	—	37 903	—	—	—	—	(27)	—	—	39 418	11 985	35 067	—	230 066	137 936
Dépenses de fonctionnement	380 276	—	158 294	995	(4 031)	(287)	3 137	—	20 315	4 546	27 600	15 285	—	33 266	53 335	—	692 721	513 693
Achats	54 980	—	124 690	32 903	(20 760)	—	88 947	—	14 847	4 018	19 823	34 139	—	3 744	43 648	—	400 979	189 323
Frais d'établissement de rapports	176 653	—	155 273	—	54 551	—	664	39 727	147 285	(17 454)	(280)	24 948	—	29 109	54 869	—	665 335	414 143
Dépenses diverses	401 088	—	260 859	544	115 760	3 176	2 866	—	242 811	30 070	27 107	112 625	—	95 565	200 969	—	1 493 460	758 275
Participation du PNUÉ	12 859	—	—	—	42 851	11 110	6 787	—	(5 382)	—	933	10 578	—	17 103	11 002	—	73 570	182 899
Dépenses de représentation	5 964	—	2 067	—	4 720	—	2 345	—	—	—	—	—	—	—	—	—	40 360	135 325
Pertes de change	4 857	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4 657	11 228
Dépenses d'appui aux programmes (état V)	1 005 908	—	841 921	19 135	252 416	40 449	96 476	19 111	548 503	39 156	161 534	386 877	77 146	442 486	548 644	—	4 479 762	2 628 565
TOTAL DES DÉPENSES	8 748 323	—	7 318 234	166 328	2 194 075	351 595	838 603	166 123	4 767 755	340 356	1 404 103	3 362 859	670 579	3 846 223	4 768 979	—	38 944 135	24 597 995
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)	1 400 677	4 157	2 661 813	191 895	882 556	(263 620)	396 783	(135 972)	2 220 981	641 586	344 417	1 251 071	214 607	(508 000)	2 963 296	70 000	12 336 247	7 447 554
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	—	—	2 650	—	108 500	(4 166 282)	—	6 295	—	1 414	—	(100 000)	—	75 128	—	—	(4 071 305)	(1 709 489)
EXCÉDENT NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT NET)	1 400 677	4 157	2 664 463	300 395	882 556	(4 428 912)	396 783	(129 677)	2 220 981	645 000	344 417	1 151 071	214 607	(432 872)	2 963 296	70 000	8 264 942	5 738 055
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN DÉBUT D'EXERCICE	5 114 440	85 273	2 501 050	818 194	2 751 688	4 658 036	2 554 119	321 693	3 260 693	650 110	1 698 412	1 135 251	199 492	422 272	—	—	26 770 923	21 032 868
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	6 515 117	89 430	5 165 513	1 118 589	3 634 244	429 124	2 950 902	192 216	5 481 674	1 493 110	2 242 829	2 286 322	414 099	(10 600)	2 963 296	70 000	35 035 865	26 770 923

État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	Total 1994-1995	Total 1992-1993
	Méditerranée	Plan d'action pour le Koweït	Convention sur les espèces menacées	Mers de l'Asie de l'Est	Mers de l'Asie de l'Est	Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	Mers de l'Afrique de l'Est	Réseau de formation environ- nementale	Protocole de Montréal	Convention de Vienne	Conserva- tion des espèces migratrices	Convention de Bâle	Mise en oeuvre de la Convention de Bâle	Conven- tion sur la diversité biologique (secrétariat provisoire)	Conven- tion sur la diversité biologique	Nord-Ouest de la Région du Pacifique	Total 1994-1995	Total 1992-1993
ACTIF																		
Encaisse et dépôts à terme (tableau 2.1)	5 728 770	75 188	4 203 733	794 732	2 186 041	440 928	1 416 642	181 790	2 494 332	900 071	1 857 100	2 132 223	343 821	56 884	36 361	—	22 858 426	17 802 045
Contributions volontaires à recevoir (tableau 3.1)	5 375 886	—	5 914 177	170 377	1 551 982	—	1 553 946	71 279	5 270 871	330 062	1 225 887	526 869	13 867	—	8 142 662	—	30 147 885	25 358 102
Solides interfonds à recevoir (note 7)	—	—	—	278 067	116 338	—	31 808	—	572 825	283 759	—	—	122 897	185 185	2 832 140	70 000	4 493 019	102 055
Autres comptes débiteurs	137 820	455	151 677	13 012	94 903	10 275	29 757	13 742	114 069	15 856	166 254	21 196	4 343	108 765	37 306	—	919 432	438 947
Autres éléments d'actif — charges comptabilisées d'avance (note 5)	33 019	—	26 985	—	—	—	—	—	9 750	—	—	—	—	—	—	—	69 754	34 041
Fonds de fonctionnement versés à des agents d'exécution	811 123	22 541	4 762	26 529	2 791	—	—	—	340 000	—	—	—	—	—	—	—	1 207 746	62 088
TOTAL DE L'ACTIF	12 086 618	98 184	10 301 334	1 282 717	3 962 055	451 203	3 032 153	266 811	8 801 847	1 529 750	3 249 241	2 680 288	484 728	350 844	11 048 469	70 000	59 686 242	43 797 278
PASSIF																		
Contributions reçues d'avance (tableau 3.1)	4 406 925	—	4 352 318	1 655 700	—	—	—	—	2 818 209	—	823 143	—	—	—	6 964 445	—	19 520 140	11 242 492
Engagements non réglés	281 970	—	411 914	2 320	233 388	—	60 438	42 100	433 724	11 562	128 689	187 284	44 024	285 950	862 474	—	3 006 827	2 160 777
Solides interfonds (note 6)	589 206	8 300	240 734	—	—	15 532	—	18 081	—	—	4 204	187 276	—	—	—	—	1 042 335	1 768 849
Autres comptes créditeurs	305 000	454	130 855	6 108	94 413	6 547	20 813	14 414	68 240	25 078	42 138	19 404	26 605	95 484	138 254	—	993 817	1 576 041
Autres dettes — avances versées par des agents d'exécution	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7 258	—	—	—	—	—	7 258	8 196
TOTAL DU PASSIF	5 571 501	8 754	5 135 821	1 641 128	327 811	22 079	81 251	74 595	3 320 173	36 640	1 008 412	383 966	70 629	381 444	8 085 173	—	24 660 377	17 026 355
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS																		
Excédent (ou déficit) cumulé	6 515 117	89 430	5 165 513	1 118 589	3 634 244	429 124	2 950 902	192 216	5 481 674	1 493 110	2 242 829	2 286 322	414 099	(10 600)	2 963 296	70 000	35 035 865	26 770 923
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS	6 515 117	89 430	5 165 513	1 118 589	3 634 244	429 124	2 950 902	192 216	5 481 674	1 493 110	2 242 829	2 286 322	414 099	(10 600)	2 963 296	70 000	35 035 865	26 770 923
TOTAL PASSIF, RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS	12 086 618	98 184	10 301 334	1 282 717	3 962 055	451 203	3 032 153	266 811	8 801 847	1 529 750	3 249 241	2 680 288	484 728	350 844	11 048 469	70 000	59 686 242	43 797 278

- (1) Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution.
- (2) Fonds régional d'affectation spéciale pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, de l'Iraq, du Koweït, de l'Oman, du Qatar et de la République islamique d'Iran.
- (3) Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.
- (4) Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Plan d'action pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Asie de l'Est.
- (5) Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Plan d'action concernant le Programme pour l'environnement des Caraïbes.
- (6) Fonds d'affectation spéciale pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.
- (7) Fonds d'affectation spéciale pour les mers de la région de l'Afrique de l'Est.
- (8) Fonds d'affectation spéciale pour le réseau de formation environnementale en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- (9) Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
- (10) Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone.
- (11) Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.
- (12) Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.
- (13) Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en développement et autres pays nécessitant une aide pour appliquer la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.
- (14) Fonds d'affectation spéciale pour l'établissement du secrétariat provisoire de la Convention sur la diversité biologique.
- (15) Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la diversité biologique.
- (16) Fonds d'affectation spéciale pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu côtier et marin et des ressources du nord-ouest de la région du Pacifique.

Pays	Contributions reçues									
	Contributions annoncées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues au cours des années antérieures pour 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour 1995 et des années antérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour des années ultérieures	Contributions annoncées non versées pour 1995 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures	
Argentine	68 526	—	72 628	26 358	—	6 200	—	134 954	26 358	
Australie	55 674	—	141 836	69 826	—	197 510	—	—	69 826	
Autriche	—	—	61 056	34 682	—	61 056	—	—	34 682	
Bahamas	1 942	—	2 125	925	—	3 390	—	677	925	
Bangladesh	—	—	853	462	—	853	—	—	462	
Barbade	307	—	959	462	—	793	—	473	462	
Belgique	—	—	95 198	49 017	—	95 198	—	—	49 017	
Belize	368	—	1 052	462	—	—	—	1 420	462	
Bénin	—	—	829	462	—	829	—	—	462	
Bolivie	1 528	—	1 289	462	—	—	—	2 817	462	
Botswana	154	—	1 013	462	—	1 167	—	—	462	
Brésil	59 410	—	141 882	73 526	—	158 046	—	43 246	73 526	
Brunéi	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Darussalam	—	—	2 573	1 387	—	2 573	—	—	1 387	
Bulgarie	92	—	11 647	6 012	—	11 739	—	—	6 012	
Burkina Faso	1 204	—	1 289	462	—	—	—	2 493	462	
Burundi	966	—	1 221	462	—	—	—	2 187	462	
Cameroun	1 648	—	1 289	462	—	—	—	2 937	462	
Canada	—	—	269 349	143 814	—	269 349	—	—	143 814	
Chili	3 744	—	8 342	3 699	—	4 350	—	7 736	3 699	
Chine	—	—	70 306	35 607	—	70 306	—	—	35 607	
Chypre	—	—	1 704	925	—	1 704	—	—	925	
Colombie	4 022	—	11 808	6 012	—	23 750	—	(7 920)	6 012	
Comores	—	—	395	—	—	—	—	395	—	
Congo	1 050	—	1 246	462	—	—	—	2 296	462	
Costa Rica	—	—	(2 850)	462	—	14 850	—	(31 048)	462	
Côte d'Ivoire	—	—	414	—	—	—	—	414	—	
Cuba	7 950	—	10 785	4 162	—	—	—	18 735	4 162	
Danemark	—	—	51 850	30 058	—	51 850	—	—	30 058	
Djibouti	554	—	1 105	462	—	—	—	1 659	462	
Égypte	2 581	—	6 360	3 237	—	8 985	—	(44)	3 237	
El Salvador	1 562	—	1 289	462	—	—	—	2 851	462	
Émirats arabes unis	7 743	—	21 627	9 711	9 304	10 120	—	9 946	9 711	
Équateur	1 106	—	2 620	1 387	—	3 482	—	244	1 387	
Érythrée	—	—	434	462	—	434	—	—	462	
Espagne	4 207	—	175 702	91 560	—	179 909	—	—	91 560	
Estonie	2 581	—	7 261	3 237	—	6 526	—	3 316	3 237	
États-Unis d'Amérique	—	—	2 300 496	1 156 062	26 346	2 021 930	—	252 220	1 156 062	
Éthiopie	—	—	889	462	—	416	—	473	462	

Pays	Contributions reçues									
	Contributions annoncées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues au cours des années antérieures pour 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour 1995 et des années antérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour des années ultérieures	Contributions annoncées non versées pour 1995 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures	
Fédération de Russie	—	—	994 860	310 287	96 603	554 159	—	344 098	310 287	
Finlande	—	—	46 969	26 358	—	46 969	—	—	26 358	
France	—	—	509 254	277 455	259 543	249 711	—	—	277 455	
Gabon	3 565	—	2 520	925	—	2 353	—	3 732	925	
Gambie	368	—	852	462	—	747	—	473	462	
Ghana	368	—	822	462	443	747	—	—	462	
Grèce	12 901	—	703	16 185	—	46 764	—	(33 160)	16 185	
Guatemala	2 731	—	2 266	925	—	2 594	—	2 403	925	
Guinée	648	—	1 130	462	—	—	—	1 778	462	
Guinée-Bissau	1 042	—	1 242	462	—	—	—	2 284	462	
Guinée équatoriale	531	—	1 097	462	—	—	—	1 628	462	
Guyana	—	—	854	462	180	152	—	522	462	
Honduras	92	—	877	462	—	1 260	—	(291)	462	
Hongrie	—	—	14 890	8 324	7 975	6 915	—	—	8 324	
Inde	13 273	—	31 375	16 647	—	44 648	—	—	16 647	
Indonésie	20 684	—	19 067	7 399	7 803	14 206	—	17 742	7 399	
Iran	38 751	—	83 957	35 607	—	—	—	122 708	35 607	
Israël	—	—	19 857	10 636	—	19 857	—	—	10 636	
Italie	158 173	—	452 734	198 380	—	161 780	—	449 127	198 380	
Japon	—	—	1 118 117	575 719	—	1 118 117	—	—	575 719	
Jordanie	—	—	857	462	—	384	—	473	462	
Kenya	—	—	918	462	—	392	—	526	462	
Libéria	1 366	—	1 289	462	—	162	—	2 493	462	
Liechtenstein	—	—	857	462	—	1 804	—	(947)	462	
Luxembourg	—	—	4 382	2 775	2 658	4 626	—	(2 902)	2 775	
Madagascar	987	—	1 229	462	—	—	—	2 216	462	
Malaisie	—	—	10 392	5 549	—	10 392	—	—	5 549	
Malawi	—	—	894	462	187	—	—	707	462	
Mali	—	—	553	462	—	—	—	553	462	
Malte	—	—	813	462	432	381	—	—	462	
Maroc	1 106	—	3 181	1 387	—	1 446	—	2 841	1 387	
Maurice	—	—	800	462	800	—	—	—	462	
Mexique	—	—	72 869	40 693	36 848	—	—	36 021	40 693	
Monaco	—	—	846	462	—	846	—	—	462	
Mozambique	—	—	849	462	443	406	—	—	462	
Namibie	856	—	1 190	462	—	—	—	2 046	462	
Népal	252	—	1 018	462	—	—	—	1 270	462	
Nicaragua	—	—	929	462	63	—	—	866	462	
Niger	1 561	—	1 289	462	—	—	—	2 850	462	

Pays	Contributions reçues									
	Contributions non versées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions des années antérieures pour 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour les années antérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour les années ultérieures	Contributions annoncées non versées pour les années antérieures	Contributions annoncées non versées pour les années ultérieures		
Nigéria	2 721	—	19 717	9 248	—	—	22 438	9 248		
Norvège	—	—	40 716	25 433	—	66 763	(26 047)	25 433		
Nouvelle-Zélande	—	—	19 145	11 098	—	19 145	—	11 098		
Ouganda	693	—	1 181	462	—	1 443	431	462		
Pakistan	3 158	—	6 375	2 775	2 984	—	6 549	2 775		
Panama	212	—	1 613	925	—	2 355	(530)	925		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	535	—	1 099	462	—	—	1 634	462		
Paraguay	1 393	—	2 067	925	—	4 793	(1 333)	925		
Pays-Bas	—	—	128 665	69 364	—	128 665	—	69 364		
Pérou	—	—	4 316	2 775	4 911	—	(595)	2 775		
Philippines	—	—	4 860	3 237	4 577	7 323	(7 040)	3 237		
Pologne	—	—	40 214	21 734	—	40 214	—	21 734		
Portugal	17 390	—	21 600	9 248	—	38 990	—	9 248		
République centrafricaine	—	—	960	462	—	767	193	462		
République de Corée	—	—	82 215	31 907	—	74 036	8 179	31 907		
République dominicaine	972	—	1 951	925	—	945	1 978	925		
République slovaque	—	—	16 267	8 324	—	16 267	—	8 324		
République tchèque	—	—	19 342	17 110	20 970	15 737	(17 365)	17 110		
République-Union de Tanzanie	—	—	947	462	—	—	947	462		
Roumanie	—	—	8 722	7 861	—	—	8 722	7 861		
Royaume-Uni	—	—	434 769	232 137	—	434 769	—	232 137		
Rwanda	1 366	—	1 289	462	—	—	2 655	462		
Sainte-Lucie	—	—	882	462	—	882	—	462		
Saint-Kitts-et-Nevis	—	—	796	462	—	317	479	462		
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1 339	—	1 289	462	—	—	2 628	462		
Sénégal	1 550	—	1 289	462	—	—	2 839	462		
Seychelles	368	—	1 052	462	—	—	1 420	462		
Sierra Leone	—	—	434	462	—	—	434	462		
Singapour	—	—	10 392	5 549	—	10 392	—	5 549		
Somalie	1 678	—	1 289	462	—	—	2 967	462		
Soudan	1 528	—	1 289	462	—	—	2 817	462		
Sri Lanka	368	—	931	462	—	1 299	—	462		
Suède	—	—	90 659	51 329	48 016	42 643	—	51 329		

Pays	Contributions annoncées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions reçues au cours			Contributions annoncées non versées pour 1995 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
				Contributions des années 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour antérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour des années ultérieures		
Suisse	—	—	92 531	—	92 531	—	—	53 641
Suriname	368	—	1 052	462	—	—	1 420	462
Tchad	1 312	—	1 289	462	—	—	2 601	462
Thaïlande	—	—	9 497	5 087	9 497	—	—	5 087
Togo	1 117	—	1 265	462	—	—	2 382	462
Trinité-et-Tobago	4 947	—	4 966	2 312	6 706	—	3 207	2 312
Tunisie	—	—	2 869	1 387	1 614	—	1 255	1 387
Uruguay	4 813	—	5 157	1 850	—	—	9 970	1 850
Vanuatu	—	—	1 147	462	719	—	270	462
Venezuela	38 013	—	57 323	22 659	5 566	—	89 770	22 659
Viet Nam	—	—	808	462	760	—	48	462
Zaïre	954	—	1 202	462	—	—	2 156	462
Zambie	637	—	1 002	462	1 166	—	473	462
Zimbabwe	—	—	589	462	1 313	—	(724)	462
Total partiel	583 932	—	8 819 658	4 352 318	933 358	6 908 373	1 561 859	4 352 318
Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Plan d'action pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Asie de l'Est								
Australie	—	15 000	0	15 000	—	15 000	—	15 000
Cambodge	—	—	5 000	5 000	—	10 000	(5 000)	5 000
Chine	—	—	15 000	15 000	—	15 000	—	15 000
Indonésie	—	33 000	66 000	33 000	—	99 000	—	33 000
Malaisie	—	18 700	37 400	18 700	—	55 100	1 000	18 700
Philippines	34 979	20 900	41 800	25 000	—	120 802	(23 123)	25 000
République de Corée	—	—	15 000	15 000	—	15 000	—	15 000
Singapour	—	—	2 200	1 100	—	2 200	—	1 100
Thaïlande	41 800	20 900	41 800	20 900	—	62 700	41 800	20 900
Viet Nam	—	—	7 000	7 000	—	7 000	—	7 000
Total partiel	76 779	108 500	231 200	155 700	—	401 802	14 677	155 700
Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Plan d'action concernant le Programme pour l'environnement des Caraïbes								
Anguilla	—	—	5 000	—	—	2 500	2 500	—
Antigua-et- Barbuda	65 800	—	16 450	—	—	—	82 250	—
Antilles néerlandaises	37 128	—	16 450	—	—	44 256	9 322	—
Aruba	1 345	—	15 000	—	—	10 611	5 734	—
Bahamas	5 758	—	16 450	—	—	18 711	3 497	—
Barbade	—	—	16 450	—	—	16 460	(10)	—

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions reçues				Contributions annoncées non versées pour 1995 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
				Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions au cours des années 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour antérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour des années ultérieures		
Belize	2 000	—	15 000	—	—	17 000	—	—	—
Colombie	534	—	30 940	—	—	18 064	—	13 410	—
Costa Rica	82 615	—	17 898	—	—	—	—	100 513	—
Cuba	38 007	—	30 940	—	—	6 699	—	62 248	—
Dominique	5 438	—	16 450	—	—	32 581	—	(10 693)	—
États-Unis d'Amérique	—	—	446 000	—	—	446 000	—	—	—
France	—	—	375 000	—	—	375 000	—	—	—
Grenade	83 378	—	16 450	—	—	8 616	—	91 212	—
Guatemala	107 388	—	17 898	—	—	20 000	—	105 286	—
Guyana	7 128	—	16 450	—	—	—	—	23 578	—
Haiti	82 250	—	16 450	—	—	—	—	98 700	—
Honduras	17 125	—	16 450	—	—	15 426	—	18 149	—
Îles Caïmanes	—	—	9 675	—	—	9 675	—	—	—
Îles Turques et Caïques	22 500	—	9 000	—	—	—	—	31 500	—
Îles Vierges britanniques	—	—	11 000	—	—	11 000	—	—	—
Jamaïque	14 168	—	25 000	—	—	9 277	—	29 891	—
Mexique (539)	—	—	80 000	—	—	39 624	—	39 837	—
Montserrat	30 000	—	5 000	—	—	—	—	35 000	—
Nicaragua	42 222	—	16 450	—	—	—	—	58 672	—
Panama	12 046	—	17 898	—	—	15 550	—	14 394	—
République dominicaine	116 082	—	19 347	—	—	—	—	135 429	—
Sainte-Lucie	—	—	15 000	—	—	15 000	—	—	—
Saint-Kitts-et- Nevis	—	—	5 000	—	—	9 322	—	(4 322)	—
Saint-Vincent-et- les Grenadines	45 000	—	15 000	—	—	—	—	60 000	—
Suède	93 006	—	—	—	—	—	—	93 006	—
Suriname	74 022	—	16 450	—	—	—	—	90 472	—
Trinité-et-Tobago (7 014)	—	—	19 347	—	—	15 809	—	(3 476)	—
Venezuela	135 883	—	230 000	—	—	—	—	365 883	—
Total partiel	1 113 270	—	1 595 893	—	—	1 157 181	—	1 551 982	—

Fonds d'affectation spéciale pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Angola	18 600	(18 600)	—	—	—	—	—	—	—
Bénin	148 800	(148 800)	—	—	—	—	—	—	—
Cameroun	204 600	(204 600)	—	—	—	—	—	—	—
Cap-Vert	204 600	(204 600)	—	—	—	—	—	—	—

Pays	Contributions reçues au cours							
	Contributions annoncées au 1 ^{er} janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions des années antérieures pour 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour les années antérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour les années ultérieures	Contributions annoncées non versées pour les années antérieures et des années ultérieures	Contributions annoncées non versées pour les années ultérieures
Congo	172 625	(172 625)	—	—	—	—	—	—
Côte d'Ivoire	124 527	(124 527)	25 094	—	25 094	—	—	—
Gabon	14 235	(14 235)	—	—	—	—	—	—
Gambie	189 191	(189 191)	2 545	—	2 545	—	—	—
Ghana	276 082	(276 082)	—	—	—	—	—	—
Guinée	204 600	(204 600)	—	—	—	—	—	—
Guinée-Bissau	204 600	(204 600)	—	—	—	—	—	—
Guinée équatoriale	204 600	(204 600)	—	—	—	—	—	—
Libéria	171 600	(171 600)	—	—	—	—	—	—
Mauritanie	204 600	(204 600)	—	—	—	—	—	—
Nigéria	1 082 564	(1 082 564)	—	—	—	—	—	—
Sao Tomé-et-Principe	111 600	(111 600)	—	—	—	—	—	—
Sénégal	76 173	(76 173)	—	—	—	—	—	—
Sierra Leone	204 600	(204 600)	—	—	—	—	—	—
Togo	75 395	(75 395)	—	—	—	—	—	—
Zaïre	271 700	(271 700)	—	—	—	—	—	—
Total partiel	4 165 292	(4 165 292)	27 639	—	27 639	—	—	—
Fonds d'affectation spéciale pour la région de l'Afrique de l'Est								
Comores	81 600	—	27 200	—	—	—	108 800	—
France	—	—	140 500	—	140 500	—	—	—
Kenya	244 806	—	81 602	—	22 011	—	304 397	—
Madagascar	87 073	—	40 801	—	—	—	127 874	—
Maurice	163 203	—	54 401	—	—	—	217 604	—
Mozambique	244 806	—	81 602	—	—	—	326 408	—
République-Unie de Tanzanie	244 806	—	81 602	—	—	—	326 408	—
Seychelles	33 655	—	27 200	—	—	—	60 855	—
Somalie	54 400	—	27 200	—	—	—	81 600	—
Suède	—	—	190 054	—	190 054	—	—	—
Total partiel	1 154 349	—	752 162	—	352 565	—	1 553 946	—
Fonds d'affectation spéciale pour le réseau de formation environnementale en Amérique latine et dans les Caraïbes								
Argentine	40 000	—	—	—	—	—	40 000	—
Barbade	—	—	—	—	—	—	—	—
Bolivie	10 000	—	—	—	—	—	10 000	—
Brésil	(7 307)	1 295	20 000	—	49 554	—	(35 566)	—

Pays	Contributions reçues au cours							
	Contributions non versées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions des années ultérieures pour 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour 1995 et des années antérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour des années ultérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
Chili	—	—	—	—	—	—	—	—
Colombie	28 158	—	—	—	6 703	—	21 455	—
Costa Rica	12 584	—	—	—	—	—	12 584	—
Cuba	30 000	—	—	—	—	—	30 000	—
El Salvador	15 000	—	—	—	—	—	15 000	—
Équateur	4 519	—	—	—	—	—	4 519	—
Guatemala	15 000	—	—	—	20 000	—	(5 000)	—
Honduras	15 000	—	—	—	—	—	15 000	—
Mexique	(35 281)	—	—	—	9 455	—	(44 736)	—
Nicaragua	15 000	—	—	—	—	—	15 000	—
Panama	(5 000)	5 000	—	—	5 000	—	(5 000)	—
Paraguay	15 000	—	—	—	27 800	—	(12 800)	—
Pérou	30 000	—	—	—	—	—	30 000	—
République dominicaine	—	—	—	—	—	—	—	—
Trinité-et-Tobago	—	—	—	—	10 000	—	(10 000)	—
Uruguay	(5 000)	—	—	—	—	—	(5 000)	—
Venezuela	12 000	—	—	—	16 177	—	(4 177)	—
Total partie I	189 673	6 295	20 000	—	144 689	—	71 279	—
Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone								
Afrique du Sud	21 930	—	27 708	9 043	49 638	—	—	9 043
Algérie	—	—	10 812	4 486	10 812	—	—	4 486
Allemagne	155 712	—	603 493	253 543	759 205	—	—	253 543
Arabie saoudite	15 757	—	64 877	20 188	—	—	80 634	20 188
Argentine	—	—	38 521	13 459	16 150	—	22 371	13 459
Australie	—	—	102 047	41 498	98 809	—	3 238	41 498
Autriche	—	—	50 685	24 254	50 685	—	—	24 254
Bélarus	35 078	—	32 438	8 201	—	—	67 516	8 201
Belgique	29 400	—	71 636	28 249	61 766	—	39 270	28 249
Brésil	—	—	107 453	45 423	45 049	—	62 404	45 423
Bulgarie	—	—	8 785	—	8 785	—	—	—
Canada	—	(6 845)	210 175	86 991	203 330	—	—	86 991
Chine	—	—	52 037	20 609	52 037	—	—	20 609
Colombie	—	—	8 785	2 804	—	—	8 785	2 804
Communauté européenne	104 848	—	168 694	70 455	288 784	—	(15 242)	70 455
Croatie	3 606	—	8 785	—	7 289	—	5 102	—
Danemark	—	—	43 927	20 118	43 927	—	—	20 118

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions reçues				Contributions annoncées non versées pour 1995 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
				Contributions des années 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour antérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour des années ultérieures	Contributions au cours des années antérieures pour 1994-1995 et des années ultérieures		
Émirats arabes unis	20 370	—	14 192	5 327	—	—	—	34 562	5 327
Espagne	54 916	—	133 809	66 242	188 725	—	—	—	66 242
États-Unis d'Amérique	890 768	—	1 686 947	700 977	840 000	—	—	1 737 715	700 977
Fédération de Russie	186 105	—	453 464	124 774	621 094	—	—	18 475	124 774
Finlande	—	—	38 521	17 314	38 422	99	—	—	17 314
France	—	—	405 482	179 660	405 482	—	—	—	179 660
Grèce	—	—	23 653	10 655	10 000	174	—	13 479	10 655
Hongrie	—	—	12 164	3 925	12 164	—	—	—	3 925
Inde	—	—	24 329	8 692	24 329	—	—	—	8 692
Indonésie	—	—	10 812	3 925	10 812	—	—	—	3 925
Iran	37 545	—	52 037	13 108	—	—	—	89 582	13 108
Irlande	—	—	12 164	5 888	12 164	—	—	—	5 888
Israël	—	—	15 544	7 500	15 544	—	—	—	7 500
Italie	109 211	—	289 919	145 733	368 969	—	—	30 161	145 733
Jamahiriya arabe libyenne	22 413	—	16 219	5 678	—	—	—	38 632	5 678
Japon	64 197	—	841 376	432 783	905 573	—	—	—	432 783
Koweït	—	—	16 895	5 327	16 895	—	—	—	5 327
Liechtenstein	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Malaisie	—	—	8 110	3 925	7 779	—	—	331	3 925
Maldives	—	—	—	—	2 000	—	—	(2 000)	—
Malte	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mexique	—	—	59 471	22 081	—	944	—	58 527	22 081
Nigéria	9 681	—	13 516	3 224	—	—	—	23 197	3 224
Norvège	—	—	37 170	15 702	37 170	—	—	—	15 702
Nouvelle-Zélande	—	—	16 219	6 729	16 124	95	—	—	6 729
Ouzbékistan	4 505	—	17 571	3 855	—	—	—	22 076	3 855
Pays-Bas	41 603	—	101 371	44 512	142 974	—	—	—	44 512
Pologne	—	—	31 763	9 463	31 763	—	—	—	9 463
Portugal	—	—	13 516	7 711	13 516	—	—	—	7 711
République de Corée	27 855	—	46 630	22 922	74 485	—	—	—	22 922
République tchèque	—	—	28 384	7 290	28 670	—	—	(286)	7 290
Roumanie	—	—	11 489	4 206	11 489	—	—	—	4 206
Royaume-Uni	—	—	339 028	149 028	339 253	—	—	—	149 028
Singapour	—	—	8 110	3 925	8 110	—	—	—	3 925
Slovaquie	—	—	10 588	—	10 588	—	—	—	—
Suède	—	15 000	75 014	34 418	31 449	27 197	—	31 368	34 418

Pays	Contributions annoncées non versées au 1 ^{er} janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues au cours			Contributions annoncées non versées pour 1995 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
					des années 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour antérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour des années ultérieures		
Suisse	—	—	78 393	33 927	—	78 393	—	—	33 927
Thaïlande	—	—	7 434	3 645	—	7 434	—	—	3 645
Turquie	13 190	—	18 247	10 515	—	31 437	—	—	10 515
Ukraine	119 344	—	126 375	31 965	—	245 719	—	—	31 965
Venezuela	15 904	—	33 115	9 463	—	—	—	49 019	9 463
Yougoslavie	24 284	—	9 462	2 874	—	—	—	33 746	2 874
Total partiel	2 008 222	8 155	6 749 586	2 818 209	28 509	6 284 792	—	2 452 662	2 818 209
Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone									
Afrique du Sud	5 591	—	3 726	—	—	9 357	—	(40)	—
Algérie	—	—	1 454	—	—	977	—	477	—
Allemagne	—	—	81 146	—	—	81 146	—	—	—
Arabie saoudite	4 536	—	8 723	—	—	7 389	—	5 870	—
Argentine	906	—	5 180	—	—	1 698	—	4 388	—
Australie	—	—	13 721	—	—	13 721	—	—	—
Autriche	—	—	6 816	—	—	6 816	—	—	—
Bélarus	5 923	—	4 362	—	—	—	—	10 285	—
Belgique	10 379	—	9 632	—	—	13 536	—	6 475	—
Brésil	—	—	14 448	—	—	4 735	—	9 713	—
Bulgarie	—	—	1 181	—	—	1 181	—	—	—
Canada	—	—	28 260	—	—	28 260	—	—	—
Chine	2 008	—	6 997	—	—	9 005	—	—	—
Colombie	—	—	1 181	—	—	3 000	—	(1 819)	—
Communauté européenne	—	—	22 673	—	—	7 431	—	15 242	—
Croatie	1 038	—	1 181	—	—	1 425	—	794	—
Danemark	—	—	5 907	—	—	5 907	—	—	—
Émirats arabes unis	3 813	—	1 908	—	—	—	—	5 721	—
Espagne	17 299	—	17 992	—	—	35 291	—	—	—
États-Unis d'Amérique du Nord	173 469	—	226 734	—	—	190 000	—	210 203	—
Fédération de Russie	88 622	—	60 973	—	—	149 595	—	—	—
Finlande	—	—	5 180	—	—	5 180	—	—	—
France	—	—	54 521	—	—	54 521	—	—	—
Grèce	—	—	3 180	—	—	2 000	—	1 180	—
Hongrie	—	—	1 636	—	—	1 636	—	—	—
Inde	—	—	3 271	—	—	19 584	—	(16 313)	—
Indonésie	—	—	1 454	—	—	1 454	—	—	—
Iran	8 573	—	6 997	—	—	—	—	15 570	—

Pays	Contributions reçues									
	Contributions non versées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions des années ultérieures pour 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour antérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour ultérieures	Contributions non versées pour 1995 et des années antérieures	Contributions non annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour antérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour ultérieures
Irlande	—	—	1 636	—	—	1 636	—	—	—	—
Israël	—	—	2 090	—	—	2 090	—	—	—	—
Italie	—	—	38 982	—	—	38 982	—	—	—	—
Jamahiriya arabe libyenne	5 260	—	2 181	—	—	—	—	—	—	7 441
Japon	—	—	113 132	—	—	93 132	—	—	—	20 000
Koweït	1 996	—	2 272	—	—	2 741	—	—	—	1 527
Liechtenstein	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Malaisie	—	—	1 090	—	—	1 090	—	—	—	—
Mexique	(9 659)	—	7 997	—	—	—	—	—	—	(1 662)
Nigéria	2 471	—	1 818	—	—	—	—	—	—	4 289
Norvège	—	—	4 998	—	—	8 166	—	—	—	(3 168)
Nouvelle-Zélande	—	—	2 181	—	—	2 181	—	—	—	—
Ouzbékistan	1 333	—	2 362	—	—	—	—	—	—	3 695
Pays-Bas	14 637	—	13 630	—	—	28 267	—	—	—	—
Pologne	339	—	4 271	—	—	4 610	—	—	—	—
Portugal	—	—	1 818	—	—	1 818	—	—	—	—
République de Corée	—	1 414	6 270	—	—	2 055	—	—	—	5 629
République tchèque	—	—	3 817	—	—	3 817	—	—	—	—
Roumanie	—	—	1 544	—	—	1 544	—	—	—	—
Royaume-Uni	—	—	45 617	—	—	45 617	—	—	—	—
Singapour	—	—	1 090	—	—	733	—	—	—	357
Slovaquie	—	—	1 751	—	—	1 751	—	—	—	—
Suède	—	—	10 087	—	—	3 306	—	—	—	6 781
Suisse	—	—	10 087	—	—	10 087	—	—	—	—
Thaïlande	—	—	1 000	—	—	1 000	—	—	—	—
Turquie	3 020	—	2 453	—	—	5 473	—	—	—	—
Ukraine	11 089	—	16 992	—	—	28 081	—	—	—	—
Venezuela	2 553	—	4 452	—	—	—	—	—	—	7 005
Yougoslavie	8 968	—	1 454	—	—	—	—	—	—	10 422
Total partiel	364 164	1 414	907 506	—	—	943 022	—	—	—	330 062

Fonds d'affectation spéciale sur la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Afrique du Sud	—	—	17 690	—	—	—	—	—	—	—	8 705
Allemagne	—	—	376 982	—	—	376 982	—	—	—	—	189 610
Arabie saoudite	—	—	40 761	—	—	40 761	—	—	—	—	20 384
Argentine	10 498	—	25 324	—	—	—	—	—	—	35 822	12 103
Australie	—	—	63 451	—	—	63 451	—	—	—	—	32 062

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions reçues au cours			Contributions reçues en 1994-1995 pour 1995 et des années antérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour des années ultérieures	Contributions annoncées non versées pour 1995 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
				Contributions annoncées pour des années ultérieures	des années 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour antérieures pour 1994-1995 et des années ultérieures				
Belgique	18 596	—	45 914	22 507	—	64 510	—	—	—	22 507
Bénin	1 226	—	439	212	—	—	—	1 665	—	212
Burkina Faso	350	—	439	212	—	—	—	789	—	212
Cameroun	1 226	—	439	212	—	—	—	1 665	—	212
Chili	1 260	—	3 282	1 699	—	—	—	4 542	—	1 699
Communauté européenne	11 000	—	36 000	—	—	47 000	—	—	—	—
Danemark	—	—	27 613	13 801	—	27 613	—	—	—	13 801
Égypte	7 464	—	2 843	1 486	—	—	—	10 307	—	1 486
Espagne	31 014	(31 014)	81 024	42 041	—	81 024	—	—	—	42 041
Finlande	—	—	22 269	12 103	—	22 269	—	—	—	12 103
France	—	—	252 504	127 397	—	252 504	—	—	—	127 397
Ghana	—	—	439	212	—	210	—	229	—	212
Guinée	75	—	439	212	229	—	—	285	—	212
Guinée-Bissau	—	—	—	212	—	—	—	—	—	212
Hongrie	3 050	—	8 054	3 822	—	8 054	—	3 050	—	3 822
Inde	—	—	15 038	7 644	—	7 486	—	7 552	—	7 644
Irlande	—	—	7 442	3 822	—	7 442	—	—	—	3 822
Israël	23 398	—	9 103	4 884	—	27 501	—	5 000	—	4 884
Italie	123 150	—	170 804	91 089	—	—	—	293 954	—	91 089
Luxembourg	—	—	2 481	1 274	—	2 481	—	—	—	1 274
Mali	227	—	439	212	—	—	—	666	—	212
Maroc	90	—	1 316	637	—	777	—	629	—	637
Monaco	12	—	439	212	—	451	—	—	—	212
Niger	926	—	439	212	—	—	—	1 365	—	212
Nigéria	3 266	—	8 243	4 247	—	—	—	11 509	—	4 247
Norvège	—	—	22 689	11 678	—	22 689	—	—	—	11 678
Pakistan	—	—	2 481	1 274	—	522	—	1 259	—	1 274
Panama	—	—	802	425	—	1 006	—	(380)	—	425
Pays-Bas	—	—	64 845	31 849	—	64 845	—	—	—	31 849
Philippines	—	—	2 728	1 486	—	2 728	—	—	—	1 486
Portugal	5 592	—	7 861	4 247	—	14 849	—	(1 396)	—	4 247
République tchèque	—	—	15 018	8 918	—	15 018	—	—	—	8 918
Royaume-Uni	—	—	203 761	106 589	—	203 761	—	—	—	106 589
Sénégal	984	—	439	212	—	—	—	1 423	—	212
Slovaquie	—	—	—	2 760	—	—	—	—	—	2 760
Somalie	1 226	—	439	212	—	—	—	1 665	—	212
Sri Lanka	—	—	439	212	—	—	—	439	—	212
Suède	—	—	47 803	23 569	—	47 803	—	—	—	23 569
Suisse	—	—	12 691	24 630	—	12 691	—	—	—	24 630

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions des années ultérieures pour des années 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues			Contributions annoncées non versées pour 1995 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
					au cours des années 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour 1995 et des années antérieures		
Togo	—	—	—	159	—	—	—	—	159
Tunisie	212	—	1 240	637	—	1 449	—	3	637
Uruguay	970	—	1 603	849	—	—	—	2 573	849
Zaïre	—	—	439	212	—	—	—	439	212
Total partiel	245 812	(31 014)	1 606 928	823 143	1 105	1 417 877	—	402 744	823 143
Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination									
Afrique du Sud	—	—	17 747	—	—	28 467	—	(10 720)	—
Allemagne	—	—	347 813	—	—	134 472	—	213 341	—
Arabie saoudite	26 879	—	54 923	—	—	—	—	81 802	—
Argentine	15 971	—	32 611	—	—	—	—	48 582	—
Australie	—	—	86 389	—	—	135 587	—	(49 198)	—
Autriche	—	—	42 909	—	—	71 836	—	(28 927)	—
Belgique	—	—	60 644	—	—	25 324	—	35 320	—
Brésil	—	—	90 966	—	—	37 980	—	52 986	—
Canada	—	—	177 927	—	—	252 977	—	(75 050)	—
Chine (14 990)	—	—	44 053	—	—	50 929	—	(21 866)	—
Communauté européenne	—	—	118 157	—	—	118 157	—	—	—
Côte d'Ivoire	—	—	—	—	—	109 375	—	(109 375)	—
Croatie	—	—	5 327	—	—	5 327	—	—	—
Danemark	—	—	37 188	—	—	37 188	—	—	—
Émirats arabes unis	5 905	—	12 014	—	—	—	—	17 919	—
Espagne	—	31 014	113 278	—	—	8 000	—	136 292	—
États-Unis d'Amérique Fédération de	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Russie	—	—	223 583	—	—	10 000	—	213 583	—
Finlande	—	—	32 611	—	—	32 611	—	—	—
France	—	—	343 267	—	—	369 715	—	(26 448)	—
Grèce	—	—	20 024	—	—	—	—	20 024	—
Hongrie	—	—	10 298	—	—	11 091	—	(793)	—
Inde	10 068	—	20 597	—	—	—	—	30 665	—
Indonésie	—	—	9 153	—	—	3 822	—	5 331	—
Iran	—	—	44 053	—	—	—	—	44 053	—
Irlande	—	—	10 298	—	—	19 169	—	(8 871)	—
Israël	—	—	7 664	—	—	7 664	—	—	—
Italie	50 085	—	245 437	—	—	149 372	—	146 150	—
Japon	—	—	712 280	—	—	812 280	—	(100 000)	—
Koweït	—	—	14 303	—	—	5 973	—	8 330	—

Pays	Contributions reçues									
	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1994	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues au cours des années 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour 1995 et des années antérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour des années ultérieures	Contributions non versées pour 1995 et des années antérieures	Contributions non annoncées non versées pour des années ultérieures		
Lettonie	3 655	—	—	—	6 761	—	4 332	—		
Liechtenstein	—	7 438	—	—	—	—	4 301	—		
Malaisie	—	4 301	—	—	—	—	4 301	—		
Malte	—	6 866	—	—	10 964	—	(4 098)	—		
Mexique	24 687	—	—	—	—	—	—	—		
Nigéria	5 623	50 346	—	—	69 774	—	5 259	—		
Norvège	—	12 775	—	—	8 229	—	10 169	—		
Nouvelle-Zélande	—	31 466	—	—	31 466	—	—	—		
Pays-Bas	—	6 664	—	—	9 996	—	(3 332)	—		
Pologne	—	85 817	—	—	208 073	—	(122 256)	—		
Portugal	—	26 889	—	—	26 889	—	—	—		
République de Corée	—	11 442	—	—	—	—	11 442	—		
République tchèque	—	35 735	—	—	35 735	—	—	—		
Roumanie	—	22 834	—	—	24 685	—	(1 851)	—		
Royaume-Uni	—	9 726	—	—	9 726	—	—	—		
Slovaquie	—	287 201	—	—	287 201	—	—	—		
Suède	—	8 632	—	—	8 632	—	—	—		
Suisse	—	63 504	—	—	63 504	—	—	—		
Turquie	—	66 365	—	—	66 365	—	—	—		
Total partiel	127 883	31 014	—	—	3 317 248	—	526 869	—		

Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en développement et autres pays nécessitant une aide pour appliquer la Convention de Bâle

Autriche	—	—	—	—	12 000	—	—	—
Canada	—	12 000	—	—	70 370	—	13 867	—
Chine	—	84 237	—	—	22 962	—	—	—
Communauté européenne	—	22 962	—	—	—	—	—	—
Danemark	—	87 972	—	—	87 972	—	—	—
Finlande	—	95 423	—	—	95 423	—	—	—
Hongrie	—	—	—	—	—	—	—	—
Japon	—	2 000	—	—	2 000	—	—	—
Lettonie	—	388 524	—	—	388 524	—	—	—
Liechtenstein	—	4 177	—	—	4 177	—	—	—
Malaisie	—	4 301	—	—	4 301	—	—	—
Norvège	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	—	29 978	—	—	29 978	—	—	—
Suède	—	45 099	—	—	45 099	—	—	—
Suisse	—	12 587	—	—	12 587	—	—	—
Total partiel	—	67 092	—	—	67 092	—	—	—

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions des années ultérieures pour années ultérieures	Contributions reçues au cours		Contributions reçues en 1994-1995 pour années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour années ultérieures	Contributions non annoncées et versées pour 1995 et des années antérieures	Contributions non annoncées non versées pour des années ultérieures
					des années 1994-1995 et des années ultérieures	en 1994-1995 pour années ultérieures				
Turquie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	856 352	—	842 485	—	—	—	13 867	—
Fonds d'affectation spéciale pour la création du secrétariat provisoire de la Convention sur la diversité biologique										
Suisse	600 000	75 128	3 275 000	—	3 950 128	—	—	—	—	—
Total partiel	600 000	75 128	3 275 000	—	3 950 128	—	—	—	—	—
Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la diversité biologique										
Afrique du Sud	—	—	—	30 596	—	—	—	—	—	30 596
Albanie	—	—	752	949	752	—	—	—	—	949
Algérie	—	—	—	15 180	—	—	—	—	—	15 180
Allemagne	—	—	672 130	857 884	300 000	—	—	372 130	—	857 884
Antigua-et- Barbuda	—	—	752	949	752	—	—	—	—	949
Argentine	—	—	36 088	45 539	—	—	—	36 088	—	45 539
Arménie	—	—	6 015	5 218	—	—	—	6 015	—	5 218
Australie	—	—	109 860	140 411	—	—	—	(14 532)	—	140 411
Autriche	—	—	63 905	82 065	—	—	—	63 905	—	82 065
Bahamas	—	—	1 504	1 897	—	—	—	—	—	1 897
Bangladesh	—	—	479	690	—	—	—	479	—	690
Barbade	—	—	752	949	752	—	—	—	—	949
Bélarus	—	—	27 817	27 750	—	—	—	27 817	—	27 750
Belize	—	—	752	949	—	—	—	(752)	—	949
Bénin	—	—	479	690	479	—	—	—	—	690
Bhoutan	—	—	—	690	—	—	—	—	—	690
Bolivie	—	—	752	949	—	—	—	752	—	949
Botswana	—	—	—	949	—	—	—	—	—	949
Brésil	—	—	121 795	153 693	—	—	—	—	—	153 693
Burkina Faso	—	—	479	690	958	—	—	(479)	—	690
Cambodge	—	—	—	690	—	—	—	—	—	690
Cameroun	—	—	752	949	—	—	—	752	—	949
Canada	—	—	230 810	230 810	—	—	—	—	—	230 810
Cap-Vert	—	—	—	690	—	—	—	—	—	690
Chili	—	—	6 015	7 590	—	—	—	6 015	—	7 590
Chine	—	—	54 131	69 731	—	—	—	—	—	69 731
Colombie	—	—	8 270	9 487	—	—	—	8 270	—	9 487
Communauté européenne	—	—	119 675	172 400	—	—	—	—	—	172 400
Comores	—	—	479	690	—	—	—	—	479	690

Pays	Contributions reçues									
	Contributions non versées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions des années antérieures pour 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour 1995 et des années antérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour des années ultérieures	Contributions non versées pour des années ultérieures	Contributions annoncées et des années antérieures	Contributions non annoncées pour des années ultérieures	
Costa Rica	—	—	752	949	—	—	—	752	949	—
Côte d'Ivoire	—	—	752	949	1 504	—	—	(752)	949	—
Cuba	—	—	5 263	4 981	—	—	—	5 263	4 981	—
Danemark	—	—	52 628	68 071	52 628	—	—	—	68 071	—
Djibouti	—	—	479	690	—	—	—	479	690	—
Dominique	—	—	752	949	—	—	—	752	949	—
Égypte	—	—	5 263	6 641	5 263	—	—	—	6 641	—
El Salvador	—	—	752	949	—	—	—	752	949	—
Équateur	—	—	1 504	1 897	1 504	—	—	151	1 897	—
Espagne	—	—	168 408	224 136	168 408	—	—	—	224 136	—
Estonie	—	—	3 759	4 032	—	—	—	3 759	4 032	—
Éthiopie	—	—	479	690	—	—	—	479	690	—
Fédération de Russie	—	—	—	422 183	—	—	—	—	422 183	—
Fidji	—	—	752	949	752	—	—	—	949	—
Finlande	—	—	45 861	45 861	45 861	—	—	—	45 861	—
France	—	—	475 152	607 895	475 152	—	—	—	607 895	—
Gambie	—	—	479	690	—	—	—	479	690	—
Géorgie	—	—	12 029	11 148	—	—	—	12 029	11 148	—
Ghana	—	—	752	949	752	—	—	—	949	—
Grèce	—	—	27 817	36 052	—	—	—	27 817	36 052	—
Grenade	—	—	752	949	—	—	—	752	949	—
Guatemala	—	—	—	1 897	—	—	—	—	1 897	—
Guinée	—	—	479	690	—	—	—	479	690	—
Guinée-Bissau	—	—	—	690	—	—	—	—	690	—
Guinée équatoriale	—	—	479	690	—	—	—	479	690	—
Guyana	—	—	752	949	—	—	—	752	949	—
Honduras	—	—	—	949	—	—	—	—	949	—
Hongrie	—	—	11 277	—	11 277	—	—	—	—	—
Îles Cook	—	—	752	949	—	—	—	752	949	—
Îles Marshall	—	—	752	949	—	—	—	752	949	—
Îles Salomon	—	—	—	690	—	—	—	—	690	—
Inde	—	—	23 307	29 410	—	—	—	23 307	29 410	—
Indonésie	—	—	10 526	13 282	10 526	—	—	—	13 282	—
Islande	—	—	2 255	2 846	2 255	—	—	—	2 846	—
Israël	—	—	—	25 378	—	—	—	—	25 378	—
Italie	—	—	360 123	493 100	—	—	—	360 123	493 100	—
Jamaïque	—	—	752	949	714	—	—	38	949	—
Japon	—	—	1 048 794	1 464 357	1 048 804	—	—	(10)	1 464 357	—
Jordanie	—	—	752	949	752	—	—	—	949	—

Pays	Contributions reçues									
	Contributions non versées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions des années 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour 1995 et des années antérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour des années ultérieures	Contributions non versées pour des années ultérieures	Contributions annoncées et des années antérieures	Contributions non annoncées pour des années ultérieures	
Kazakhstan	—	—	19 547	18 974	—	—	—	19 547	18 974	—
Kenya	—	—	752	949	1 504	—	—	(752)	949	—
Kiribati	—	—	479	690	479	—	—	—	690	—
Lesotho	—	—	479	690	—	—	—	479	690	—
Leitonie	—	—	—	7 827	—	—	—	—	7 827	—
Liban	—	—	752	949	—	—	—	752	949	—
Lituanie	—	—	—	8 064	—	—	—	—	8 064	—
Luxembourg	—	—	5 263	6 641	5 263	—	—	—	6 641	—
Malaisie	—	—	10 526	13 282	10 526	—	—	—	13 282	—
Malawi	—	—	479	690	479	—	—	—	690	—
Maldives	—	—	479	690	479	—	—	—	690	—
Mali	—	—	—	690	—	—	—	—	690	—
Maroc	—	—	—	2 846	—	—	—	—	2 846	—
Maurice	—	—	752	949	752	—	—	—	949	—
Mexique	—	—	58 642	74 712	—	—	—	58 642	74 712	—
Micronésie (États fédérés de)	—	—	752	949	752	—	—	—	949	—
Monaco	—	—	752	949	752	—	—	—	949	—
Mongolie	—	—	752	949	752	—	—	—	949	—
Mozambique	—	—	—	690	—	—	—	—	690	—
Myanmar	—	—	479	690	—	—	—	479	690	—
Nauru	—	—	752	949	752	—	—	—	949	—
Népal	—	—	479	690	479	—	—	—	690	—
Nicaragua	—	—	—	949	—	—	—	—	949	—
Niger	—	—	—	690	—	—	—	—	690	—
Nigéria	—	—	12 029	10 910	—	—	—	12 029	10 910	—
Norvège	—	—	41 359	53 129	41 359	—	—	—	53 129	—
Nouvelle-Zélande	—	—	18 044	22 769	18 044	—	—	—	22 769	—
Oman	—	—	—	3 795	—	—	—	—	3 795	—
Ouganda	—	—	479	690	1 437	—	—	(958)	690	—
Ouzbékistan	—	—	—	13 045	—	—	—	—	13 045	—
Pakistan	—	—	4 511	5 692	—	—	—	4 511	5 692	—
Panama	—	—	1 504	949	—	—	—	1 504	949	—
Papouasie-Nouvelle-Guinée	—	—	752	949	752	—	—	—	949	—
Paraguay	—	—	752	949	—	—	—	752	949	—
Pays-Bas	—	—	118 788	150 610	118 788	—	—	—	150 610	—
Pérou	—	—	4 511	949	—	—	—	4 511	949	—
Philippines	—	—	4 511	5 692	4 511	—	—	—	5 692	—
Pologne	—	—	—	32 019	—	—	—	—	32 019	—

Pays	Contributions reçues									
	Contributions non versées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions des années 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour antérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour antérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour des années ultérieures	Contributions annoncées et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
Portugal	—	—	18 044	26 090	—	—	—	—	18 044	26 090
République arabe syrienne	—	—	—	4 744	—	—	—	—	—	4 744
République centrafricaine	—	—	—	690	—	—	—	—	—	690
République de Corée	—	—	60 146	77 558	60 146	—	—	—	—	77 558
République de Moldova	—	—	—	8 064	—	—	—	—	—	8 064
République démocratique populaire de Corée	—	—	3 007	4 744	—	—	—	—	3 007	4 744
République tchèque	—	—	24 058	24 667	33 471	—	—	—	(9 413)	24 667
Roumanie	—	—	11 277	14 231	—	—	—	—	11 277	14 231
Royaume-Uni	—	—	396 211	504 247	396 211	—	—	—	—	504 247
Sainte-Lucie	—	—	752	949	752	—	—	—	—	949
Saint-Kitts-et-Nevis	—	—	752	949	752	—	—	—	—	949
Saint-Marin	—	—	752	949	752	—	—	—	—	949
Samoa	—	—	479	690	479	—	—	—	—	690
Sénégal	—	—	752	949	—	—	—	—	752	949
Seychelles	—	—	752	949	—	—	—	—	752	949
Sierra Leone	—	—	479	690	—	—	—	—	479	690
Singapour	—	—	—	108 155	—	—	—	—	—	108 155
Slovaquie	—	—	7 518	7 827	—	—	—	—	7 518	7 827
Soudan	—	—	—	690	—	—	—	—	—	690
Sri Lanka	—	—	752	949	752	—	—	—	—	949
Suède	—	—	91 722	116 456	29 009	—	—	—	62 713	116 456
Suisse	—	—	90 971	114 796	90 971	—	—	—	—	114 796
Suriname	—	—	—	690	—	—	—	—	—	690
Swaziland	—	—	752	949	752	—	—	—	—	949
Tchad	—	—	479	690	—	—	—	—	479	690
Togo	—	—	—	690	—	—	—	—	—	690
Tunisie	—	—	2 255	2 846	2 255	—	—	—	—	2 846
Ukraine	—	—	—	108 155	—	—	—	—	—	108 155
Uruguay	—	—	3 007	3 795	—	—	—	—	3 007	3 795
Vanuatu	—	—	479	949	479	—	—	—	—	949
Venezuela	—	—	30 073	32 017	—	—	—	—	30 073	32 017
Viet Nam	—	—	752	949	752	—	—	—	—	949
Zaire	—	—	479	690	—	—	—	—	479	690
Zambie	—	—	479	690	—	—	—	—	479	690

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre des années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues au cours			Contributions reçues en 1994-1995 pour des années ultérieures	Contributions non annoncées pour 1995 et des années antérieures	Contributions non annoncées non versées pour des années ultérieures
					des années 1994-1995 et des années ultérieures	en 1994-1995 pour antérieures	en 1994-1995 pour antérieures			
Zimbabwe	—	—	752	949	—	—	—	752	949	
Total partiel	—	—	4 787 115	6 964 445	—	3 608 898	—	1 178 217	6 964 445	
Fonds d'affectation spéciale pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu côtier et marin et des ressources du nord-ouest de la région du Pacifique										
Chine	—	—	20 000	—	—	20 000	—	—	—	
République de Corée	—	—	50 000	—	—	50 000	—	—	—	
Total partiel	—	—	70 000	—	—	70 000	—	—	—	
Total général	14 330 116	(3 965 800)	41 469 261	19 520 140	962 972	40 242 880	—	10 627 725	19 520 140	

FONDS MULTILATÉRAL AU TITRE DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL RELATIF À
DES SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE

I. État des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde
des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	<u>1994-1995</u>	<u>1992-1993</u>
RECETTES		
Contributions volontaires (tableau 4.1)	288 614 887	183 983 474
Intérêts créditeurs	16 913 456	4 783 030
Recettes accessoires	1 079 987	738 739
TOTAL DES RECETTES	<u>306 608 330</u>	<u>189 505 243</u>
DÉPENSES		
Traitements et autres dépenses de personnel	2 543 907	2 046 673
Consultants	169 005	148 221
Frais de voyage	244 334	193 852
Services contractuels	361 911	134
Réunions et conférences	509 020	410 098
Achats	64 479	23 557
Locations	1 039 062	986 013
Dépenses de fonctionnement	97 543	135 193
Frais d'établissement de rapport	174 138	107 866
Dépenses diverses	115 200	107 094
Dépenses de représentation	10 562	12 387
Pertes de change	19 114	8 416
Dépenses d'appui au programme (état VI)	246 919	205 424
Activités gérées par le PNUÉ (état V.1)	7 881 279	3 192 787
Activités gérées par le PNUD	20 604 476	5 533 338
Activités gérées par l'ONUDI	21 369 531	763 517
Activités gérées par la Banque mondiale	44 046 137	8 960 632
TOTAL DES DÉPENSES	<u>99 496 617</u>	<u>22 835 202</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	207 111 713	166 670 041
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	(1 880 640)	(544 342)
EXCÉDENT NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT NET)	<u>205 231 073</u>	<u>166 125 699</u>
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN DÉBUT D'EXERCICE	<u>216 717 967</u>	<u>50 592 268</u>
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	<u>421 949 040</u>	<u>216 717 967</u>

II. État de l'actif, du passif, des réserves et du solde
des fonds au 31 décembre 1995

(En dollars des États—Unis)

	<u>1995</u>	<u>1993</u>
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme (tableau 2.1)	12 441 421	34 316 522
Contributions volontaires à recevoir (tableau 4.1)	259 662 812	187 569 786
Soldes interfonds à recevoir	—	24 653
Autres comptes débiteurs	430 857	330 221
Autres éléments d'actif — charges comptabilisées d'avance (note 5)	6 520	—
Billets à ordre	39 372 892	—
Fonds versés aux agents d'exécution	262 249 463	109 982 630
TOTAL DE L'ACTIF	<u>574 163 965</u>	<u>332 223 812</u>
PASSIF		
Contributions reçues d'avance (tableau 4.1)	151 666 667	115 378 122
Engagements non réglés	375 723	107 567
Soldes interfonds à payer (note 6)	163 303	—
Autres comptes créditeurs	9 232	20 156
TOTAL DU PASSIF	<u>152 214 925</u>	<u>115 505 845</u>
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS		
Excédents cumulés	421 949 040	216 717 967
TOTAL DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	<u>421 949 040</u>	<u>216 717 967</u>
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	<u>574 163 965</u>	<u>332 223 812</u>

Tableau 4.1

FONDS MULTILATÉRAL AU TITRE DU PROTOCOLE DE MONTREAL RELATIF À DES SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE

État des contributions au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre d'années antérieures	Contributions annoncées et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues au cours d'années antérieures pour 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour des années ultérieures	Contribution annoncées non versées pour 1995 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
Afrique du Sud	—	—	1 400 379	561 675	—	995 189	405 190	561 675
Allemagne	—	—	29 817 430	15 748 660	—	29 817 430	—	15 748 660
Arabie saoudite	756 928	(756 928)	—	—	—	—	—	—
Australie	—	—	5 080 284	2 577 608	—	6 581 160	(1 500 876)	2 577 608
Autriche	999 272	—	2 616 546	1 506 507	—	3 615 818	—	1 506 507
Bahreïn	69 428	(69 428)	—	—	—	—	—	—
Biélorus	1 125 577	—	1 674 590	509 426	—	—	—	509 426
Belgique	1 412 304	—	3 698 052	1 754 689	—	5 110 356	—	1 754 689
Brunéi Darussalam	14 127	(14 127)	—	34 833	—	—	—	34 833
Bulgarie	173 207	—	453 534	143 684	—	626 741	—	143 684
Canada	565 174	—	10 365 376	5 403 397	—	9 342 111	1 588 439	5 403 397
Chypre	26 647	—	69 774	52 249	—	96 421	—	52 249
Danemark	—	—	2 062 674	1 249 617	—	2 062 674	—	1 249 617
Émirats arabes unis	559 639	—	732 634	330 909	—	559 639	732 634	330 909
Espagne	2 638 077	—	6 907 682	4 114 593	—	9 545 759	—	4 114 593
États-Unis d'Amérique	2 342 492	—	70 583 532	37 916 667	—	51 001 400	21 924 624	37 916 667
Fédération de Russie	23 654 002	—	23 409 370	7 750 239	—	—	47 063 372	7 750 239
Finlande	—	—	1 988 576	1 075 455	—	1 988 576	—	1 075 455
France	11 278 088	—	20 557 628	11 159 474	—	31 611 363	224 353	11 159 474
Grèce	257 327	—	1 221 056	661 818	—	2 440 368	(962 005)	661 818
Hongrie	549 125	—	627 972	243 828	—	896 378	280 719	243 828
Irlande	—	—	627 972	365 742	—	627 972	—	365 742
Islande	(65 327)	—	104 662	52 249	—	39 335	—	52 249
Israël	131 590	—	802 408	465 885	—	532 794	401 204	465 885
Italie	3 971 593	—	14 966 646	9 052 105	—	—	18 938 239	9 052 105
Japon	6 969 417	—	43 434 672	26 882 010	—	50 404 089	—	26 882 010
Koweït	286 549	—	—	—	—	—	286 549	—
Lettonie	—	—	—	143 684	—	—	—	143 684
Liechtenstein	—	—	34 888	17 416	—	34 888	—	17 416
Lituanie	—	—	—	148 038	—	—	—	148 038
Luxembourg	—	—	209 324	121 914	—	209 324	—	121 914
Mexique	—	—	—	—	—	30 600	(30 600)	—
Monaco	7 483	—	34 888	17 416	—	24 927	17 444	17 416
Norvège	—	—	1 918 800	975 311	—	1 918 800	—	975 311
Nouvelle-Zélande	—	—	837 294	417 990	—	418 647	—	417 990

Pays	Contributions annoncées non versées au 1er janvier 1994	Ajustements au titre d'années antérieures	Contributions et ajustements pour 1994 et 1995	Contributions annoncées pour des années ultérieures	Contributions reçues au cours d'années antérieures pour 1994-1995 et des années ultérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour 1995 et des années antérieures	Contributions reçues en 1994-1995 pour des années ultérieures	Contribution annoncées non versées pour 1995 et des années antérieures	Contributions annoncées non versées pour des années ultérieures
Ouzbékistan	216 390	—	907 070	239 474	—	—	—	1 123 460	239 474
Panama	—	—	28 191	—	—	28 191	—	—	—
Pays-Bas	—	—	5 233 094	2 764 833	—	5 233 094	—	—	2 764 833
Pologne	626 210	—	1 639 702	587 799	—	—	—	2 265 912	587 799
Portugal	531 587	—	697 746	478 947	—	112 977	—	1 116 356	478 947
République de Corée	891 474	(891 474)	—	—	—	—	—	—	—
République tchèque	1 151 193	(272 100)	1 465 266	452 823	—	2 198 065	—	146 294	452 823
Royaume-Uni	6 682 477	(20 000)	17 513 418	9 256 746	—	24 175 895	—	—	9 256 746
Singapour	37 024	—	169 325	—	—	206 349	—	—	—
Slovaquie	—	272 100	453 534	143 684	—	286 767	—	438 867	143 684
Suède	—	—	3 872 488	2 137 847	—	3 872 488	—	—	2 137 847
Suisse	—	—	3 872 488	2 107 368	—	3 626 244	—	246 244	2 107 368
Turkménistan	—	—	—	56 603	—	—	—	—	56 603
Ukraine	4 332 590	—	6 523 922	1 985 455	—	785 600	—	10 070 912	1 985 455
TOTAL	72 191 664	(1 751 957)	288 614 887	151 666 667	—	251 058 449	—	107 996 145	151 666 667

FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DU PNUÉ POUR LA COOPÉRATION TECHNIQUE

État des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

	Protection des écosystèmes andins (Allemagne)	Aménagement industriel et environnemental et gestion des matières premières (Suède)	Appui au Centre d'échange par la fourniture de services d'experts (Norvège)	Services de consultants aux pays en développement (Finlande)	Financement des services d'administrateurs ^a	Risques d'insalubrité du milieu (Allemagne)	Sensibilisation du public aux problèmes écologiques (Allemagne)	Convention de Vienne et Protocole de Montréal (Finlande)	Centre du Grid à Arendal (Norvège)	Application du Protocole de Montréal (Suède)
RECETTES										
Contributions volontaires	—	400 000	—	—	709 898	—	—	—	—	472 932
Intérêts créditeurs	7 256	34 285	—	28 320	38 698	—	22 731	80 954	—	32 475
Recettes accessoires	—	—	—	—	—	—	—	—	3 899	—
Gains de change	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL DES RECETTES	7 256	434 285	—	28 320	748 596	—	22 731	80 954	3 899	505 407
DÉPENSES										
Traitements et autres dépenses de personnel	5 041	15 506	—	11 390	672 014	—	—	10 669	—	238 432
Consultants	—	49 379	—	37 265	—	—	(1 961)	111 600	—	48 893
Frais de voyage	1 017	3 480	—	16 086	5 628	—	5 963	4 013	—	39 254
Services contractuels	—	202 414	—	33 023	—	—	20 178	61 500	—	4 970
Réunions et conférences	2 492	60 724	—	7 451	—	—	—	108 004	—	53 194
Achats	—	—	—	(2 006)	—	—	50 000	—	—	2 222
Locations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de fonctionnement	4 363	—	—	2 256	—	—	10 000	(890)	—	765
Frais d'établissement de rapports	8 138	2 146	—	27 500	—	—	—	—	—	12 387
Participation du PNUÉ	3 816	—	—	9 911	—	—	—	—	—	—
Dépenses diverses	2 877	171	—	3 496	—	—	—	878	—	5 317
Dépenses de représentation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pertes de change	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses d'appui au programme (état VI)	3 607	43 397	—	19 028	81 317	—	10 944	38 451	—	52 706
TOTAL DES RECETTES	31 351	377 217	—	165 400	758 959	—	95 124	334 225	—	458 140
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)	(24 095)	57 068	—	(137 080)	(10 363)	—	(72 393)	(253 271)	3 899	47 267
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	—	—	(7 022)	—	(76 261)	—	—	—	—	—
EXCÉDENT NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT NET)	(24 095)	57 068	(7 022)	(137 080)	(86 624)	—	(72 393)	(253 271)	3 899	47 267
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN DÉBUT D'EXERCICE	40 059	38 956	7 022	300 082	430 823	1 210	299 781	954 533	(29 934)	87 913
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	15 964	96 024	—	163 002	344 199	1 210	227 388	701 262	(26 035)	135 180

Création d'un fonds d'affectation spéciale pour Infoterra (États-Unis)	Dommages causés à l'environnement par le conflit entre le Koweït et l'Iraq	Fonds mondial pour la protection de l'environnement	Création d'un fonds multilatéral par la PNUÉ	Création d'un centre international d'écotechnologie (Japon)	Gestion des produits chimiques (Suisse)	Capacités institutionnelles et fonctions régulatrices en Afrique (Pays-Bas)	Étude et cartographie de la dégradation des sols au Kenya (Pays-Bas)	Mesures prises en application d'Action 21 (Suède)	Systèmes d'information géographique pour la recherche agricole (Norvège)	Application d'Action 21 en Europe (Pays-Bas)	Qualité et créativité de la gestion (États-Unis)	Total	
												1994-1995	1992-1993
—	—	16 687 336	4 828 985	2 000 000	577 237	514 468	669 889	1 290 308	297 662	286 632	60 000	28 795 347	22 135 016
4 037	28 688	733 902	636 341	387 022	29 669	149 792	27 198	—	—	—	—	2 241 368	863 997
—	—	2 404	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6 303	953
—	—	431	—	826	—	—	—	—	—	—	—	1 257	—
4 037	28 688	17 424 073	5 465 326	2 387 848	606 906	664 260	697 087	1 290 308	297 662	286 632	60 000	31 044 275	22 999 966
—	—	3 498 065	1 459 498	1 368 104	196 591	100 492	229 503	9 172	137 515	—	—	7 951 992	3 332 822
(2 720)	—	2 181 152	977 738	787 977	51 117	23 797	195 374	63 291	21 117	—	—	4 544 019	2 521 254
11 401	—	743 258	400 816	333 556	26 334	39 572	17 593	55 034	32 176	—	—	1 735 181	1 000 730
(1 600)	—	1 022 071	1 174 844	69 363	—	—	—	66 775	28 711	13 015	—	2 695 264	3 125 237
26 645	34 823	4 427 907	1 099 942	366 157	28 776	73 574	640	285 261	63 874	154 015	—	6 793 479	1 747 487
3 829	—	415 536	199 679	200 047	—	49 503	—	17 000	—	—	—	935 810	476 660
—	—	35 844	364 889	500	—	—	—	—	—	—	—	401 233	279 505
11 205	—	231 170	144 998	205 622	5 735	—	—	3 000	—	987	—	619 211	349 537
—	—	277 271	428 751	241 209	7 880	—	—	35 322	—	14 000	—	1 054 604	327 689
—	—	17 538	—	—	—	—	—	—	—	—	—	31 265	167 391
900	—	656 538	710 764	245 937	87 803	13 088	—	2 049	577	328	—	1 730 723	506 580
—	—	27 184	12 664	24 583	—	811	—	—	—	454	—	65 696	21 929
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35 422
6 456	4 527	—	906 696	487 166	52 551	39 109	57 605	69 797	36 916	23 764	—	1 934 037	903 654
56 116	39 350	13 533 534	7 881 279	4 330 221	456 787	339 946	500 715	606 701	320 886	206 563	—	30 492 514	14 795 897
(52 079)	(10 662)	3 890 539	(2 415 953)	(1 942 373)	150 119	324 314	196 372	683 607	(23 224)	80 069	60 000	551 761	8 204 069
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(83 283)	(446 383)
(52 079)	(10 662)	3 890 539	(2 415 953)	(1 942 373)	150 119	324 314	196 372	683 607	(23 224)	80 069	60 000	468 478	7 757 686
75 407	365 762	1 954 660	4 609 600	4 068 860	25 604	1 885 171	—	—	—	—	—	15 115 509	7 357 823
23 328	355 100	5 845 199	2 193 647	2 126 487	175 723	2 209 485	196 372	683 607	(23 224)	80 069	60 000	15 583 987	15 115 509

État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	Protection des écosystèmes andins (Allemagne)	Aménagement industriel et environnemental et gestion des matières premières (Suède)	Appui au Centre d'échange par la fourniture de services d'experts (Norvège)	Services de consultants aux pays en développement (Finlande)	Financement des services d'administrateurs ^a	Risques d'insalubrité du milieu (Allemagne)	Sensibilisation du public aux problèmes écologiques (Allemagne)	Convention de Vienne et Protocole de Montréal (Finlande)	Centre du Grid à Arendal (Norvège)	Application du Protocole de Montréal (Suède)
ACTIFS										
Encaisse et dépôts à terme (tableau 2.1)	65 354	356 605	—	205 415	504 559	1 210	237 655	806 140	35 193	144 057
Contributions volontaires à recevoir	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Soldes interfonds à recevoir (note 7)	—	—	—	—	2 648	—	—	—	—	—
Autres comptes débiteurs	864	24 905	—	5 863	30 513	—	1 872	12 369	—	7 646
Autres éléments d'actif — charges comptabilisées d'avance (note 5)	—	—	—	—	3 630	—	—	—	—	—
Fonds versés à des agents	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL DE L'ACTIF	66 218	381 510	—	211 278	541 350	1 210	239 527	818 509	35 193	151 703
PASSIF										
Engagements non réglés	—	225 087	—	18 032	42 475	—	10 021	14 858	—	—
Autres comptes créditeurs	5 970	32 140	—	4 987	31 087	—	1 300	8 641	—	—
Soldes interfonds à recevoir (note 6)	13 777	28 259	—	25 257	123 589	—	818	93 748	54 979	16 523
Autres dettes : avances versées par des agents d'exécution	30 507	—	—	—	—	—	—	—	6 249	—
TOTAL DU PASSIF	50 254	285 486	—	48 276	197 151	—	12 139	117 247	61 228	16 523
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS										
Excédent (ou déficit) cumulé	15 964	96 024	—	163 002	344 199	1 210	227 388	701 262	(26 035)	135 180
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS	15 964	96 024	—	163 002	344 199	1 210	227 388	701 262	(26 035)	135 180
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS	66 218	381 510	—	211 278	541 350	1 210	239 527	818 509	35 193	151 703

^a Cette rubrique comprend les fonds d'affectation suivants : Fonds d'affectation spéciale destiné à la rémunération d'administrateurs (Finlande); Fonds d'affectation spéciale pour la fourniture d'experts au secrétariat de la couche d'ozone du PNUE (États-Unis); Fonds d'affectation spéciale pour la fourniture d'experts à la base de données GRID du PNUE sur les ressources mondiales; Fonds d'affectation spéciale visant à fournir les services d'un sylviculteur (États-Unis); Fonds d'affectation spéciale destiné à la rémunération d'administration (République de Corée).

Création d'un fonds d'affectation spéciale pour Infoterra (États-Unis)	Dommages causés à l'environnement par le conflit entre le Koweït et l'Iraq	Fonds mondial pour la protection de l'environnement	Création d'un fonds multilatéral par le PNUÉ	Création d'un centre international d'écotechnologie (Japon)	Gestion des produits chimiques (Suisse)	Capacités institutionnelles et fonctions régulatrices en Afrique (Pays-Bas)	Étude et cartographie de la dégradation des sols au Kenya (Pays-Bas)	Mesures prises en application d'Action 21 (Suède)	Systèmes d'information géographique pour la recherche agricole (Pays-Bas)	Application d'Action 21 en Europe (Pays-Bas)	Qualité et créativité de la gestion (États-Unis)	Total	
												1994-1995	1992-1993
26 149	430 984	14 286 879	3 060 690	2 503 451	229 127	1 604 472	(160 783)	10 709	52 637	34 509	60 000	24 495 012	19 026 974
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	76 261
—	—	—	132 885	—	—	—	392 379	845 376	—	98 899	—	1 472 187	—
2 600	3 142	121 322	77 397	212 935	3 872	29 387	10 808	—	—	—	—	545 495	191 245
—	—	9 227	—	7 524	—	—	—	—	—	—	—	20 381	3 630
—	—	—	—	—	—	716 000	—	—	—	—	—	716 000	—
28 749	434 126	14 417 428	3 270 972	2 723 910	232 999	2 349 859	242 404	856 085	52 637	133 408	60 000	27 249 075	19 298 110
3 998	23 490	650 519	865 540	413 462	—	37 680	36 931	145 068	11 997	48 030	—	2 547 188	2 054 136
111	4 543	15 889	211 785	144 033	6 589	3 874	9 101	27 410	22 262	5 309	—	535 031	257 464
1 312	50 993	7 905 821	—	39 928	50 687	98 820	—	—	41 602	—	—	8 546 113	1 834 245
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	36 756	36 756
5 421	79 026	8 572 229	1 077 325	597 423	57 276	140 374	46 032	172 478	75 861	53 339	—	11 665 088	4 182 601
23 328	355 100	5 845 199	2 193 647	2 126 487	175 723	2 209 485	196 372	683 607	(23 224)	80 069	60 000	15 583 987	15 115 509
23 328	355 100	5 845 199	2 193 647	2 126 487	175 723	2 209 485	196 372	683 607	(23 224)	80 069	60 000	15 583 987	15 115 509
28 749	434 126	14 417 428	3 270 972	2 723 910	232 999	2 349 859	242 404	856 085	52 637	133 408	60 000	27 249 075	19 298 110

AUTRES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE : PROGRAMME DE RECRUTEMENT D'ADMINISTRATEURS AUXILIAIRES DU PNUF FINANCÉ PAR LES GOUVERNEMENTS DE L'AUTRICHE,
DU DANEMARK, DE LA NORVÈGE, DE L'ALLEMAGNE, DU JAPON, DES PAYS-BAS, DE LA SUÈDE, DE LA FRANCE, DE L'ITALIE, DE LA BELGIQUE ET DE L'AUSTRALIE

État des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	Autriche	Danemark	Norvège	Allemagne	Japon	Pays-Bas	Suède	France	Italie	Belgique	Australie	Total 1994-1995	Total 1992-1993
RECETTES													
Contributions volontaires	—	185 812	103 682	440 928	262 030	688 172	121 816	267 036	—	366 035	97 114	2 532 625	3 175 704
Intérêts créditeurs	2 424	3 720	11 284	8 646	12 398	27 373	—	35 808	18 327	33 596	—	153 576	81 825
Gains de change	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16
TOTAL DES RECETTES	2 424	189 532	114 966	449 574	274 428	715 545	121 816	302 844	18 327	399 631	97 114	2 686 201	3 257 545
DÉPENSES													
Traitements et autres dépenses de personnel	(1 500)	165 532	235 123	333 689	256 928	630 779	—	511 329	243 914	308 356	—	2 684 150	1 704 299
Consultants	—	—	—	—	—	—	—	7 710	—	—	—	7 710	—
Frais de voyage	—	2 731	14 562	19 551	6 039	31 608	—	20 984	6 381	26 459	—	128 315	25 607
Dépenses d'appui au programme (état VI)	(180)	20 192	29 962	42 389	31 556	79 486	—	64 803	30 035	40 178	—	338 421	207 588
TOTAL DES DÉPENSES	(1 680)	188 455	279 647	395 629	294 523	741 873	—	604 826	280 330	374 993	—	3 158 596	1 937 494
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)	4 104	1 077	(164 681)	53 945	(20 095)	(26 328)	121 816	(301 982)	(262 003)	24 638	97 114	(472 395)	1 320 051
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(126 894)
EXCÉDENT NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT NET)	4 104	1 077	(164 681)	53 945	(20 095)	(26 328)	121 816	(301 982)	(262 003)	24 638	97 114	(472 395)	1 193 157
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN DÉBUT D'EXERCICE	47 910	85 841	160 320	141 391	182 157	260 927	11 269	419 106	312 811	304 278	—	1 926 010	732 853
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	52 014	86 918	(4 361)	195 336	162 062	234 599	133 085	117 124	50 808	328 916	97 114	1 453 615	1 926 010

État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	Autriche	Danemark	Norvège	Allemagne	Japon	Pays-Bas	Suède	France	Italie	Belgique	Australie	Total 1994-1995	Total 1992-1993
ACTIF													
Encaisse et dépôts à terme (tableau 2.1)	48 294	104 139	524	118 805	55 632	244 230	32 840	176 453	74 806	348 174	97 114	1 301 011	2 203 839
Solde interfonds à recevoir (note 7)	12 200	214	—	89 068	332 338	—	100 089	—	—	—	—	533 909	9 385
Autres comptes débiteurs	894	967	6 256	2 254	15 615	9 994	503	6 678	4 168	4 750	—	52 079	34 583
TOTAL DE L'ACTIF	61 388	105 320	6 780	210 127	403 585	254 224	133 432	183 131	78 974	352 924	97 114	1 886 999	2 247 807
PASSIF													
Engagements non réglés	—	3 273	6 293	12 483	11 734	13 265	—	10 799	8 991	15 735	—	82 583	71 561
Solde interfonds à payer (note 6)	—	—	137	—	—	3 698	—	49 057	14 118	6 972	—	73 982	199 998
Autres comptes créditeurs	9 374	15 129	4 711	2 298	229 789	2 662	347	6 151	5 057	1 301	—	276 819	50 238
TOTAL DU PASSIF	9 374	18 402	11 141	14 791	241 523	19 625	347	66 007	28 166	24 008	—	433 384	321 797
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS													
Excédent cumulé (ou déficit)	52 014	86 918	(4 361)	195 336	162 062	234 599	133 085	117 124	50 808	328 916	97 114	1 453 615	1 926 010
TOTAL DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	52 014	86 918	(4 361)	195 336	162 062	234 599	133 085	117 124	50 808	328 916	97 114	1 453 615	1 926 010
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	61 388	105 320	6 780	210 127	403 585	254 224	133 432	183 131	78 974	352 924	97 114	1 886 999	2 247 807

AUTRES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE : PRIX INTERNATIONAUX DANS
LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

État des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde
des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	<u>1994-1995</u>	<u>1992-1993</u>
RECETTES		
Contributions volontaires	500 000	650 000
Intérêts créditeurs	148 101	112 150
TOTAL DES RECETTES	648 101	762 150
DÉPENSES		
Personnel administratif d'appui	15 000	404
Frais de voyage	9 181	11 462
Services contractuels	25 019	179 944
Réunions et conférences	49 403	62 538
Dépenses de fonctionnement	2 810	2 810
Dépenses diverses	586	5 500
Dépenses de représentation	—	15 493
Dépenses d'appui aux programmes (état VI)	13 260	36 160
Attribution des prix	200 000	400 000
TOTAL DES DÉPENSES	315 259	714 311
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT)	332 842	47 389
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN DÉBUT D'EXERCICE	1 352 733	1 304 894
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	1 685 575	1 352 733

État de l'actif, du passif, des réserves et du
solde des fonds au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	<u>1995</u>	<u>1993</u>
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme (tableau 2.1)	1 700 592	1 500 000
Autres comptes débiteurs	812	26 000
TOTAL DE L'ACTIF	1 701 404	1 526 000
PASSIF		
Engagements non réglés	10 692	4 772
Comptes créditeurs		
Solde interfonds (note 6)	4 990	19 812
Divers	147	148 683
TOTAL DU PASSIF	15 829	173 267
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS		
Excédent cumulé (déficit)	1 685 575	1 352 733
TOTAL DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	1 685 575	1 352 733
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	1 701 404	1 526 000

COMPTÉ SPÉCIAL POUR LES DÉPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES

État des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde
des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	<u>1994-1995</u>	<u>1992-1993</u>
RECETTES		
Intérêts créditeurs	348 138	289 723
Recettes diverses	27 001	—
Dépenses d'appui aux programmes : fonds généraux d'affectation spéciale du PNUE (état III)	4 479 762	2 828 565
Dépenses d'appui aux programmes : fonds multilatéral (état IV)	246 919	205 654
Dépenses d'appui aux programmes : fonds d'affectation spéciale du PNUE pour la coopération technique (état V.1)	1 934 037	903 654
Dépenses d'appui aux programmes : programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires du PNUE (état V.2)	338 421	207 588
Dépenses d'appui aux programmes : prix internationaux dans le domaine de l'environnement (état V.3)	13 260	36 160
Gains/pertes de change	—	(1 537)
TOTAL DES RECETTES	7 387 538	4 469 577
DÉPENSES		
Postes permanents	3 095 545	1 940 937
Personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires)	709 137	291 673
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	72 045	40 209
Contrats pour concours extérieurs divers	17 330	—
Traitement et autres dépenses de personnel	1 151 030	769 445
Frais de voyage	159 491	86 437
Services contractuels	102 658	177 538
Dépenses de fonctionnement	765 762	419 276
Fournitures et accessoires	1 583	2 574
Achats	114 473	483 415
Bourses, subventions et contributions	900 118	138 243
TOTAL DES DÉPENSES	7 089 172	4 349 747
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT)	298 366	119 830
Économies sur les engagements d'exercices antérieurs (ou annulations d'engagements)	102 697	86 438
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN DÉBUT D'EXERCICE	3 928 770	3 772 502
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	4 329 833	3 928 770

État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	<u>1995</u>	<u>1993</u>
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme (tableau 2.1)	4 575 498	3 916 248
Autres comptes débiteurs	1 190 180	638 151
TOTAL DE L'ACTIF	<u>5 765 678</u>	<u>4 554 399</u>
PASSIF		
Engagements non réglés	118 617	182 770
Comptes débiteurs		
Solde interfonds (note 6)	896 497	171 661
Divers	420 731	271 198
TOTAL DU PASSIF	<u>1 435 845</u>	<u>625 629</u>
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS		
Excédent cumulé (ou déficit)	4 329 833	3 928 770
TOTAL DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	<u>4 329 833</u>	<u>3 928 770</u>
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	<u>5 765 678</u>	<u>4 554 399</u>

CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE

État des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	<u>1994-1995</u>	<u>1992-1993</u>
RECETTES		
Contributions volontaires	14 215 710	14 105 247
Recettes accessoires	28 779	2 135
TOTAL DES RECETTES	<u>14 244 489</u>	<u>14 107 382</u>
DÉPENSES		
Traitements et autres dépenses de personnel	2 607 528	3 718 070
Consultants	1 082 784	752 998
Volontaires	803	56
Frais de voyage	430 554	486 394
Services contractuels	3 057 243	4 804 645
Bourses	28 559	18 784
Formation	336 715	164 113
Réunions et conférences	2 442 664	2 566 504
Achats	669 712	133 108
Locations	37 136	102 092
Dépenses de fonctionnement	95 269	166 327
Frais d'établissement de rapports	182 237	180 601
Dépenses diverses	507 396	543 517
Dépenses de représentation	30 766	3 230
Participation du PNUE	273 259	226 810
Pertes de change	39	8 724
TOTAL DES DÉPENSES	<u>11 782 664</u>	<u>13 875 973</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	2 461 825	231 409
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	676 419	(90 008)
EXCÉDENT NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT)	3 138 244	141 401
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN DÉBUT D'EXERCICE	<u>5 673 493</u>	<u>5 532 092</u>
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	<u>8 811 737</u>	<u>5 673 493</u>

État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	<u>1995</u>	<u>1993</u>
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme (tableau 2.1)	15 521 234	6 819 202
Contributions volontaires à recevoir	929 242	1 337 595
Soldes interfonds à recevoir (note 7)	3 518 410	—
Autres comptes débiteurs	94 249	30 313
Autres éléments d'actif — charges comptabilisées d'avance (note 5)	3 105	—
Fonds versés aux agents d'exécution	56 804	56 804
	<hr/>	<hr/>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>20 123 044</u>	<u>8 243 914</u>
PASSIF		
Engagements non réglés	1 092 183	783 603
Soldes interfonds à payer	—	1 642 094
Autres comptes créditeurs	10 219 124 ^a	144 724
	<hr/>	<hr/>
TOTAL DU PASSIF	<u>11 311 307</u>	<u>2 570 421</u>
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS		
Excédent cumulé	8 811 737	5 673 493
	<hr/>	<hr/>
TOTAL DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	<u>8 811 737</u>	<u>5 673 493</u>
	<hr/>	<hr/>
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	<u>20 123 044</u>	<u>8 243 914</u>

^a Y compris 690 300 dollars à verser au Fonds d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, qui doit être créé en 1996.

CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE EN MONNAIE NON CONVERTIBLE
AU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LA MÉDITERRANÉE

État des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	<u>1994-1995</u>	<u>1992-1993</u>
RECETTES		
Contributions volontaires	810 619	800 000
Gains de change	13 285	12 273
TOTAL DES RECETTES	<u>823 904</u>	<u>812 273</u>
DÉPENSES		
Traitements et autres dépenses de personnel	495 193	478 637
Consultants	—	1 700
Achats	17 018	35
Locations	210 141	180 980
Dépenses de fonctionnement	15 522	46 844
Frais d'établissement de rapports	22 327	—
Dépenses diverses	(821)	68 125
TOTAL DES DÉPENSES	<u>739 380</u>	<u>776 321</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	64 524	35 952
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN DÉBUT D'EXERCICE	<u>141 114</u>	<u>105 162</u>
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	<u>205 638</u>	<u>141 114</u>

État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	<u>1995</u>	<u>1993</u>
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme (tableau 2.2)	7 852	1 735
Soldes interfonds à recevoir (note 7)	142 709	59 651
Autres comptes débiteurs	68 805	92 304
TOTAL DE L'ACTIF	<u>219 366</u>	<u>153 690</u>
PASSIF		
Engagements non réglés	1 350	9 582
Autres comptes créditeurs	12 378	2 994
TOTAL DU PASSIF	<u>13 728</u>	<u>12 576</u>
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS		
Excédent cumulé	205 638	141 114
TOTAL DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	<u>205 638</u>	<u>141 114</u>
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	<u>219 366</u>	<u>153 690</u>

CONTRIBUTIONS DE CONTREPARTIE EN MONNAIE NON CONVERTIBLE
AU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR LES CARAÏBES

État des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	<u>1994-1995</u>	<u>1992-1993</u>
RECETTES		
Contributions volontaires	66 500	137 500
Gains de change	57	4 761
TOTAL DES RECETTES	<u>66 557</u>	<u>142 261</u>
DÉPENSES		
Traitements et autres dépenses de personnel	134 819	127 322
TOTAL DES DÉPENSES	<u>134 819</u>	<u>127 322</u>
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)	(68 262)	14 939
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	—	15 244
EXCÉDENT NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT)	<u>(68 262)</u>	<u>30 183</u>
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN DÉBUT D'EXERCICE	<u>29 330</u>	<u>(853)</u>
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	<u>(38 932)</u>	<u>29 330</u>

État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	<u>1995</u>	<u>1993</u>
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme (tableau 2.2)	8 607	(784)
Contributions volontaires à recevoir	97 369	127 439
Autres comptes débiteurs	2 972	3 620
TOTAL DE L'ACTIF	<u>108 948</u>	<u>130 275</u>
PASSIF		
Soldes interfonds à payer (note 6)	141 674	99 564
Autres comptes créditeurs	6 206	1 381
TOTAL DU PASSIF	<u>147 880</u>	<u>100 945</u>
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS		
Excédent cumulé (ou déficit)	(38 932)	29 330
TOTAL DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	<u>(38 932)</u>	<u>29 330</u>
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	<u>108 948</u>	<u>130 275</u>

FONDS DE ROULEMENT (INFORMATION)

État des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	<u>1994-1995</u>	<u>1992-1993</u>
RECETTES		
Vente des publications et droits d'auteur	177 437	171 938
Vente de gammes de produits	—	80 725
Divers	—	2 513
TOTAL DES RECETTES	177 437	255 176
DÉPENSES		
Publications	163 456	64 572
Gammes de produits	—	187 619
TOTAL DES DÉPENSES	163 456	252 191
Excédent des recettes sur les dépenses	13 981	2 985
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	59 623	—
EXCÉDENT NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT NET)	73 604	2 985
Virements sur d'autres fonds	(71 795)	—
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN DÉBUT D'EXERCICE	198 191	195 206
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	200 000	198 191

État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	<u>1995</u>	<u>1993</u>
ACTIF		
Soldes interfonds à recevoir	262 522	228 640
Autres sommes à recevoir — publications	17 478	33 525
Autres sommes à recevoir — gammes de produits	—	1 414
TOTAL DE L'ACTIF	280 000	263 579
PASSIF		
Autres comptes débiteurs	80 000	65 388
TOTAL DU PASSIF	80 000	65 388
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS		
Excédent cumulé	200 000	198 191
TOTAL DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	200 000	198 191
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	280 000	263 579

ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES

État des recettes et des dépenses et évolution des réserves et du solde des fonds
de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

	<u>Économat de l'ONU</u>	<u>Station d'essence de l'ONU</u>	<u>Boutique de souvenirs</u>	<u>1994-1995</u>	<u>1992-1993</u>
RECETTES					
Recettes	76 247	158 691	89 756	324 694	—
À déduire : coût des ventes	—	114 792	63 917	178 709	—
TOTAL DES RECETTES	76 247	43 899	25 839	145 985	—
DÉPENSES					
Dépenses de fonctionnement	87 363	22 580	57 426	167 369	—
TOTAL DES DÉPENSES	87 363	22 580	57 426	167 369	—
Excédent des recettes sur les dépenses (ou déficit)	(11 116)	21 319	(31 587)	(21 384)	—
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN DÉBUT D'EXERCICE	—	—	—	—	—
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	(11 116)	21 319	(31 587)	(21 384)	—

État de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds au 31 décembre 1995

(En dollars des États-Unis)

			<u>1995</u>	<u>1993</u>
ACTIF				
Encaisse et dépôts à terme (tableau 2.2)	—	—	80 000	80 000
Soldes interfonds à recevoir	14 142	40 481	(47 584)	7 039
Autres comptes débiteurs	—	—	813	813
Autres éléments d'actif — inventaires	—	11 792	56 926	68 718
TOTAL DE L'ACTIF	14 142	52 273	90 155	156 570
PASSIF				
Engagements non réglés	10 890	595	—	11 485
Autres sommes à payer	14 368	30 359	121 742	166 469
TOTAL DU PASSIF	25 258	30 954	121 742	177 954
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS				
Excédent cumulé	(11 116)	21 319	(31 587)	(21 384)
TOTAL DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	(11 116)	21 319	(31 587)	(21 384)
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	14 142	52 273	90 155	156 570

NOTES EXPLICATIVES DES ÉTATS FINANCIERS

Note 1. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement et ses objectifs

Le 15 décembre 1972, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 2997 (XXVII) portant création du Programme des Nations Unies pour l'environnement, doté d'un conseil d'administration, d'un secrétariat, d'un fonds pour l'environnement et d'un comité de coordination. Les principaux objectifs de cette organisation sont les suivants :

Promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'environnement et recommander des politiques orientées dans ce sens;

Fournir des directives générales applicables aux programmes en matière d'environnement au sein du système des Nations Unies;

Suivre la situation de l'environnement dans le monde et veiller à ce que les problèmes de grande portée internationale qui surgissent dans ce domaine reçoivent l'attention voulue;

Encourager l'acquisition, l'évaluation et l'échange de connaissances et d'informations sur l'environnement et fournir des conseils techniques pour la formulation et l'application des programmes relatifs à l'environnement au sein du système des Nations Unies;

Suivre les incidences des politiques et des mesures nationales et internationales en matière d'environnement sur les pays en développement ainsi que le problème des coûts supplémentaires de l'application de ces politiques pour lesdits pays et veiller à ce que les programmes et projets concernant l'environnement soient compatibles avec les plans et les priorités de développement de ces pays;

Conseiller les organes intergouvernementaux du système des Nations Unies dans la formulation et la réalisation des programmes relatifs à l'environnement;

Veiller à ce que les milieux scientifiques concernés et d'autres milieux spécialisés coopèrent effectivement à la défense de l'environnement et s'assurer leur concours;

Financer, intégralement ou en partie, les nouvelles initiatives en matière d'environnement lancées dans le cadre et en dehors du système des Nations Unies afin que l'Organisation joue son rôle de chef de file;

Financer des programmes d'intérêt général – suivi et évaluation, systèmes de collecte de données, amélioration de la gestion de la qualité de l'environnement, recherche écologique, échange et diffusion d'informations, éducation et formation du public, institutions chargées de la protection de l'environnement, progrès technologiques dans l'optique d'une croissance économique compatible avec la protection de l'environnement;

Coordonner les programmes du système des Nations Unies en matière d'environnement, examiner la manière dont ils sont réalisés et évaluer leur efficacité;

Rendre compte de la coopération et de la coordination entre tous les organes concernés dans la réalisation des programmes environnementaux.

Note 2. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées par l'Organisation des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour l'environnement sont exposées ci-après :

a) Les comptes sont tenus conformément aux dispositions du règlement financier de l'ONU tel qu'adopté par l'Assemblée générale, aux règles formulées par le Secrétaire général en application dudit règlement, notamment aux règles de gestion financière du Fonds, aux décisions du Conseil d'administration du PNUÉ et aux instructions administratives ainsi qu'aux principes comptables généralement acceptés;

L'Organisation des Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour l'environnement appliquent les normes comptables communes à tous les organismes des Nations Unies (A/48/530) et chaque fois qu'ils s'en écartent pour donner effet à des décisions des organes délibérants de certaines organisations, l'attention est appelée sur ce fait dans l'exposé des principales méthodes comptables qui est joint aux états financiers;

b) Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Une partie des dépenses du secrétariat du Fonds des Nations Unies pour l'environnement, créé en vertu de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1972, est imputée au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Ces dépenses sont indiquées dans le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'Organisation. Elles ne font pas l'objet d'un examen plus approfondi dans le présent rapport;

c) Réserve financière. Ainsi que le prévoit l'article 209.2 du règlement financier du Fonds, la réserve financière a pour objet de garantir la liquidité financière du Fonds, de compenser des déséquilibres dans les apports de liquidités et de répondre à d'autres conditions similaires que pourrait stipuler le Conseil d'administration. Le montant de la réserve financière est fixé périodiquement par le Conseil d'administration et conformément aux dispositions du paragraphe 14 de la décision 14/36 du Conseil, en date du 16 juin 1987, le Directeur exécutif a ajusté en 1988 la réserve financière à un niveau équivalent à 7,5 % du programme total du Fonds pour l'environnement tel qu'il a été approuvé par le Conseil pour 1988-1989. Aucun changement n'est intervenu depuis 1988. Au paragraphe 9 de la partie B de sa décision 18/40, le Conseil d'administration a autorisé le Directeur exécutif à augmenter progressivement la réserve financière de façon qu'elle atteigne 20 millions de dollars d'ici à 1999, et ce en utilisant les ressources sous-utilisées du Fonds. Toutefois, étant donné qu'il n'y a pas eu de sous-utilisation des ressources du Fonds en 1995 et que le solde du Fonds à la fin de 1995 ne dépassait pas 5,6 millions de dollars, le Directeur exécutif a décidé de surseoir à toute augmentation de la réserve financière;

d) Fonds de roulement. Par sa décision 11 (II), en date du 22 mars 1974, le Conseil d'administration a créé un Fonds de roulement (information) pour financer la production de documentation à l'appui des programmes nationaux d'information et d'éducation dans le domaine de l'environnement. Le Conseil a

en outre décidé que les recettes provenant de la vente ou de la location de cette documentation, dont la production est financée par le Fonds de roulement (information), seront portées au crédit de celui-ci;

e) Les états financiers sont établis sur la base du coût historique comptabilisé et ne sont pas ajustés pour exprimer les effets de l'évolution des prix des biens et services;

f) Comptabilité par fonds. La comptabilité est tenue "par fonds" : chacun d'eux est traité comme une entité financière et comptable distincte avec une série distincte de comptes en partie double autonomes. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou pour un ensemble de fonds de même nature;

g) L'exercice financier du PNUE est un exercice biennal embrassant deux années civiles consécutives;

h) Les recettes et dépenses, et l'actif et le passif sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice;

i) Les dépenses afférentes aux projets du PNUE entrepris par des organisations coopérantes et des organisations d'appui sont inscrites dans les comptes du PNUE sur la base des décaissements effectifs dont ces organisations rendent compte au PNUE. Depuis 1979, le PNUE comptabilise aussi comme dépenses les engagements non réglés des organisations coopérantes. Les soldes inutilisés des liquidités détenues par les organisations coopérantes et organisations d'appui sont comptabilisés comme avances dans les comptes du PNUE;

j) Conversion des monnaies. Les comptes du PNUE sont libellés en dollars des États-Unis. Les comptes libellés en d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis à la date de l'opération au taux de change fixé par le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne ces monnaies, les états financiers retracent les liquidités, les placements et les contributions non versées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis d'Amérique, converties au taux de change de l'ONU applicable en vigueur à la date des états; les différences résultant de la conversion des monnaies au taux de change de l'ONU sont comptabilisées comme gains ou pertes de change. En application de la règle de gestion financière 205.2 du Fonds, les pertes et gains de change résultant du versement de contributions volontaires par les gouvernements sont appliqués aux contributions correspondantes;

k) Contributions. Les contributions annoncées sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit pris par les donateurs éventuels de verser des contributions en espèces à une date, ou plusieurs dates, déterminées. Les contributions annoncées pour les exercices ultérieurs sont inscrites sous formes de recettes comptabilisées d'avance;

l) Placements. Les fonds déposés à des comptes bancaires productifs d'intérêts, les certificats de dépôts, les dépôts à terme et les comptes de dépôt à vue apparaissent dans les états de l'actif et du passif en tant que liquidités;

m) Charges comptabilisées d'avance. Il s'agit de postes de dépenses qui ne sont pas normalement imputables à l'exercice financier en cours et qui seront imputées comme dépenses à un exercice financier ultérieur. Pour la présentation des états, seule la partie de l'avance sur l'indemnité pour frais d'études qui

est censée correspondre à l'année scolaire terminée à la date de l'état financier est indiquée à la rubrique des charges comptabilisées d'avance. Le montant total de l'avance continue de figurer dans les sommes à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que le fonctionnaire présente la preuve requise du droit à l'indemnité pour frais d'études, le compte budgétaire étant alors débité et l'avance récupérée;

n) Capital fixe. Le mobilier, le matériel et les autres biens non consommables ne sont pas inscrits à l'actif du PNUE. Les achats sont imputés aux comptes appropriés du budget de l'année où ils sont effectués;

o) Imprévus. Aucune somme n'est inscrite dans les comptes du Fonds pour l'environnement pour les droits à la prime de rapatriement. Une provision pour les indemnités éventuellement payables en vertu de l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies au personnel rémunéré à l'aide des fonds d'affectation spéciale et du Fonds du PNUE est constituée sur la base de 1 % du salaire de base net;

p) Les recettes accessoires comprennent :

i) Les remboursements de dépenses imputés sur le budget d'exercices financiers antérieurs;

ii) Les sommes reçues sans destination précise;

iii) Le montant des chèques non encaissés un an après la date d'émission;

iv) Le produit de la vente de biens excédentaires;

v) Le solde du Fonds de roulement, soit 200 000 dollars en fin d'exercice;

q) Fonds d'affectation spéciale. Le PNUE suit les dispositions générales de la circulaire du Secrétaire général relative à la constitution et à la gestion des fonds d'affectation spéciale (ST/SGB/188) ainsi que ses instructions administratives (ST/AI/285 et 286) bien que, comme indiqué au paragraphe 3 du document ST/SGB/188, cette circulaire ne s'applique pas aux fonds tels que le Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui relèvent du pouvoir administratif de leur chef de secrétariat;

r) À la 11e séance du Comité exécutif du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, il a été décidé que les billets à ordre constituaient des ressources qui pouvaient être engagées et que le dépôt d'un billet à ordre serait considéré comme le versement de la contribution d'un pays au Fonds multilatéral. Aussi, les billets à ordre reçus de pays membres figurent-ils dans les comptes du Fonds.

Note 3. Rapports financiers des organisations coopérantes et des organisations d'appui

Tous les organismes et toutes les organisations (sauf 14) exécutant des projets financés par le PNUE et/ou par des fonds d'affectation spéciale apparentés avaient rendu compte de leurs dépenses au 31 décembre 1995.

Note 4. Comptes créditeurs

Le détail des comptes créditeurs se présente comme suit (en dollars des États-Unis) :

Fonctionnaires	398 129
Fournisseurs	187 644
Bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement	80 632
Divers	1 043 118
	<hr/>
Total (état II)	1 709 523
	<hr/> <hr/>

Note 5. Charges comptabilisées d'avance

- a) Le tableau ci-après donne le détail (en dollars des États-Unis) du montant indiqué dans l'état II à la rubrique des charges comptabilisées d'avance au 31 décembre 1995 :

Avances sur l'indemnité pour frais d'études	352 723
Remboursement anticipé des dépenses	(665 331)
Avances pour financer les activités auto-amortissables	16 661
Dépenses des bureaux extérieurs non encore imputées (bordereaux interservices)	2 638 057
	<hr/>
Total (état II)	2 342 110
	<hr/> <hr/>

- b) Les charges comptabilisées d'avance qui figurent dans les états III, V.1, IV et VII.1 représentent des avances sur l'indemnité pour frais d'études et s'établissent comme suit (en dollars des États-Unis) :

État III	69 754
État IV	6 520
État V.1	20 381
État VII.1	3 105
	<hr/>
	99 760
	<hr/> <hr/>

La partie des avances sur l'indemnité pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire terminée à la date de l'établissement de l'état financier n'est indiquée qu'aux fins de présentation du bilan.

Note 6. Soldes interfonds

On trouvera ci-après la ventilation des soldes interfonds au 31 décembre 1995 qui apparaissent dans l'état II (en dollars des États-Unis) :

Sommes à recevoir d'autres fonds du PNUE et au titre de virements interfonds

<u>Fonds généraux d'affectation spéciale du PNUE (état III)</u>	
Plan d'action du Koweït	8 300
Convention de Bâle	187 278
Méditerranée	568 206
CITES	240 734
Afrique de l'Ouest et centrale	15 532
Conservation des espèces migratoires	4 204
Réseau de formation écologique	18 081
Total partiel	1 042 335
<u>Fonds multilatéral au titre du Protocole de Montréal (état IV)</u>	163 303
<u>Fonds d'affectation spéciale du PNUE pour la coopération technique (état V.1)</u>	
Sensibilisation du public aux problèmes écologiques	818
Dommages causés à l'environnement par le conflit entre le Koweït et l'Iraq	50 993
Fourniture de services de consultants aux pays en développement	25 257
Financement des services d'administrateurs	123 589
Aménagement industriel et environnemental et gestion des matières premières	28 259
Protection des écosystèmes andins	13 777
Gestion des produits chimiques (Suisse)	50 687
Fonds pour l'environnement mondial	7 905 821
Centre GRID à Arendal (Norvège)	54 979
Application du Protocole de Montréal	16 523
Création d'un fonds pour Infoterra	1 312
Convention de Vienne et Protocole de Montréal	93 748
Création d'un centre international d'écotechnologie	39 928
Systèmes d'information géographique pour la recherche agricole	41 602
Institutions et réglementation : capacité des pays en développement africains	98 820
Total partiel	8 546 113
<u>Programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires (état V.2)</u>	
Italie	14 118
Belgique	6 972
France	49 057
Norvège	137
Pays-Bas	3 698
Total partiel	73 982
<u>Prix internationaux dans le domaine de l'environnement (état V.3)</u>	4 990
<u>Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme (état VI)</u>	896 497
<u>Contributions de contrepartie au Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes (état VII.3)</u>	141 674
Total (état II)	10 868 894

Note 7. Sommes à payer à d'autres fonds du PNUE et au titre de virements interfonds (état III) (en dollars des États-Unis) :

Convention sur la diversité biologique	2 832 140
Caraïbes	116 338
Mers régionales de l'Afrique de l'Est	31 808
Région du nord-ouest du Pacifique	70 000
Application de la Convention de Bâle	122 897
Mers de l'Asie de l'Est	278 067
Convention de Vienne	283 759
Protocole de Montréal	572 825
Convention sur la diversité biologique (Secrétariat provisoire)	185 185
Total partiel	4 493 019
<u>Fonds d'affectation spéciale du PNUE pour la coopération technique (état V.1)</u>	
Étude et cartographie de la dégradation des sols au Kenya	392 379
Financement des services d'administrateurs	2 648
Application du Fonds multilatéral par le PNUE	132 885
Mesures prises en application d'Action 21	845 376
Application d'Action 21 en Europe	98 899
Total partiel	1 472 187
<u>Programme de recrutement d'administrateurs auxiliaires (état V.2)</u>	
Allemagne	12 200
Autriche	214
Danemark	89 068
Japon	332 338
Suède	100 089
Total partiel	533 909
<u>Contributions de contrepartie (état VII.1)</u>	3 518 410
<u>Contributions de contrepartie au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (état VII.2)</u>	142 709
<u>Fonds de roulement (Information) (état VIII)</u>	262 522
<u>Activités autofinancées (état IX)</u>	7 039
<u>Fonds général de l'ONU</u>	8 462 969
Total (état II)	18 892 764

Les soldes interfonds au titre du Fonds général de l'ONU, du Fonds du PNUE, des fonds généraux d'affectation spéciale du PNUE et autres comptes sont arrêtés périodiquement.

Note 8. Dépenses, par rubrique standard, des activités relevant du programme du Fonds et de la réserve du programme du Fonds au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1995 (en dollars des États-Unis) :

<u>Objet</u>	<u>Décaissements</u>	<u>Engagements non réglés</u>	<u>Total</u>
Personnel de projets	34 311 725,30	1 030 722,17	35 342 447,47
Consultants	11 237 010,82	1 537 108,68	12 774 119,50
Personnel administratif d'appui	11 455 396,87	247 408,71	11 702 805,58
Volontaires	69 219,71	—	69 219,71
Frais de voyage	5 823 213,23	869 740,52	6 692 953,75
Contrats de sous-traitance	13 278 333,56	5 017 733,44	18 296 067,00
Bourses	1 020 087,50	392 705,67	1 412 793,17
Réunions et conférences	12 467 845,56	1 936 800,53	14 404 646,09
Matériel consommable	1 494 595,03	321 768,79	1 816 363,82
Matériel non consommable	1 899 541,03	1 648 875,42	3 548 416,45
Locations	947 740,68	67 159,00	1 014 899,68
Fonctionnement et entretien du matériel	811 723,99	69 210,13	880 934,12
Frais d'établissement de rapports	3 879 517,89	909 349,66	4 788 867,55
Dépenses diverses	5 828 225,20	661 453,79	6 489 678,99
Dépenses de représentation	124 722,69	37 067,95	161 790,64
Frais de participation du PNUÉ (projets externes)	1 654 373,86	272 976,74	1 927 350,60
Total	106 303 272,92	15 020 081,20	121 323 354,12

Note 9. Biens non consommables

La valeur, au prix coûtant, des biens non consommables du siège du PNUÉ et des bureaux extérieurs s'élève à 7 976 367,30 dollars selon l'inventaire dressé par le PNUÉ au 31 décembre 1995. En application de nos méthodes comptables, le matériel non consommable n'est pas compris dans le capital fixe : il est imputé sur les crédits ouverts pour l'exercice en cours.

Note 10. Passation par profits et pertes de liquidités et de créances

Conformément aux dispositions de la règle de gestion financière 110.14 et après une enquête minutieuse, la passation par profits et pertes de 19 soldes d'un montant de 13 734,28 dollars a été approuvée par le Directeur, sous l'autorité du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal 1994-1995. Dans chacun des cas, les faits connus à cette date là ont permis de conclure : a) qu'il n'était pas possible d'établir la responsabilité de la perte ni de l'imputer à un membre déterminé du personnel du PNUÉ, b) que tout avait été mis en oeuvre pour recouvrer la somme due, et c) que de nouvelles tentatives de recouvrement resteraient sans effet.